

Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

VOL. 9 NO 4

AVRIL 1979

LA VIOLENCE, UNE SITUATION IRRÉVERSIBLE?

**Les femmes ont toujours
été éduquées et conditionnées
à subir l'agression et la violence
comme une fatalité.**

-Susan Brownmiller

EDITORIAL

Le cadre idéologique du prochain congrès est une mosaïque des multiples facettes de la préoccupation des femmes au sujet de la violence dans notre société et de ses effets, individuellement et collectivement. La violence n'est pas un phénomène nouveau pour les femmes. Nous avons toutes constaté ou perçu, à certains moments de notre vie, divers degrés et aspects de la violence. Ce qui est nouveau maintenant, c'est notre refus de la violence comme partie intégrante de notre vie et notre volonté de ne pas demeurer silencieuses faces aux nouvelles dimensions de ce problème. Nous voulons examiner les causes, cerner le problème, éveiller la conscience de la société et élaborer des modes d'intervention pour changer les situations favorisant cette violence.

Le congrès nous trouvera bien préparées. En effet, le Conseil d'administration, donnant ainsi suite à une importante recommandation du dernier congrès, a voulu impliquer l'ensemble de ses membres dans la préparation de cette rencontre annuelle. Après une démarche collective de mise en commun des idées et de sélection des priorités, le Conseil général d'octobre 1978 a choisi **la violence à l'endroit des femmes**.

A la suite de cette décision et dans le cadre d'un plan

de travail commun, chaque région fut invitée à étudier un aspect du problème. Toutes ont accepté et les responsables ont organisé, avec beaucoup de conviction et de sérieux, des rencontres et des colloques dans les diverses régions. Les documents de réflexion et de travail composant ce Bulletin proviennent, en partie, d'activités régionales auxquelles une grande partie de nos membres ont participé activement. Nous avons assisté à une participation réelle et continue, dans un esprit de démocratie et du sens civique, et qui a permis de regrouper à plusieurs reprises durant cette année, les responsables des divers groupes tant au niveau local qu'au niveau provincial.

En soi, cela a été une expérience des plus positives car, c'est ensemble que les membres de la FFQ ont étudié des problèmes actuels très graves et c'est ensemble qu'ils ont cherché des moyens pour faire disparaître, de façon permanente les causes d'une situation qui mine les bases de notre société.

L'organisation du congrès va bon train. Tout est mis en place pour favoriser la réflexion et la formulation de recommandations. De plus, vous serez invitées à participer à la prise de décision au sein de votre association à l'occasion



SHEILA FINESTONE

d'une Assemblée spéciale au sujet de la refonte des statuts et des règlements de la FFQ. Ainsi que nous vous l'avons expliqué dans le Bulletin précédent, nous souhaitons réviser les règlements et les statuts afin qu'ils soient clairement adaptés au fonctionnement actuel de la Fédération.

Tout en préparant le congrès, votre Conseil d'administration toujours conscient des changements sociaux affectant la vie des citoyens s'est prononcé récemment au sujet de deux projets de loi. Nous avons en effet présenté des mémoires aux deux commissions parlementaires réunies pour étudier la réforme du droit de la famille et la loi fixant les normes minimales de travail.

Nous vous invitons à participer activement au congrès et nous comptons sur votre étude en profondeur des documents de travail publiés dans ce Bulletin. La Fédération a besoin de l'appui de toutes les femmes afin que leur avenir renferme moins de violence et de discrimination et exprime l'égalité en vue de laquelle nous travaillons toutes avec tant d'ardeur.

A bientôt mes amies.

Sheila Finestone, présidente

Le Bulletin d'avril 1979, le résultat d'une démarche collective

La rédaction du Bulletin d'avril 1979 est le fruit des démarches et des études des Conseils régionaux sur le thème du prochain congrès **La femme et la violence**, ainsi que de la recherche de quelques membres individuels sur ce thème.

Le Bulletin de la FFQ constitue l'**instrument privilégié de référence** pour réaliser les études dans chacun des ateliers au congrès. Il n'est pas le résultat de prise de position de la FFQ.

Manière d'utiliser le Bulletin

Le Bulletin de la FFQ s'utilisera de la manière suivante pour compléter une préparation à chacun des ateliers:

Pour **tous les ateliers**, il est nécessaire de lire le document de base donnant une vision globale

du problème de la violence à l'endroit des femmes, soit le **texte de Rosemary Brown; Les aspects culturels de la violence.**

Il faut ensuite prendre connaissance des textes spécifiques aux sous-thèmes du congrès selon le choix des sujets d'atelier par chacun des membres: la violence à l'endroit des femmes dans la société, la violence physique (a. le viol et l'agression, b. la violence dans la famille), et la violence dans la pratique médicale à l'endroit des femmes.

Les sujets d'ateliers sont présentés de façon à susciter une réflexion, un exposé de la problématique et des recommandations issues des Conseils régionaux.

Le Bulletin fournit aussi les recommandations tirées du rap-

port **Egalité et indépendance** concernant chacun des ateliers.

La démarche d'étude de chacun des ateliers durant la session d'études sera précisée au congrès.

Il est nécessaire de prendre connaissance de ces textes **avant le congrès** pour accroître l'efficacité de notre démarche collective.

Les membres qui ne seront pas présents au congrès sont invités à faire parvenir leurs commentaires et leur réflexion au comité du Bulletin. Le rapport du congrès sera publié dans le prochain numéro du Bulletin.

Au plaisir de se rencontrer au prochain congrès, au Chateau Bonne Entente, à Québec, les 4, 5 et 6 mai 1979.

Lise Chevrier-Doucet
Vice-présidente à la publicité

Le conseil d'administration 1978-1979

PRESIDENTE:

Sheila FINESTONE, membre B, Montréal, Fédération des Femmes des Services communautaires juifs).

1ère VICE-PRESIDENTE:

Jeanne GÂRIEPI, membre B, Montréal (Y.W.C.A.)

2ème VICE-PRESIDENTE:

Claire FREVE, membre A, Saguenay, Lac St-Jean

3ème VICE-PRESIDENTE:

Huguette LAPOINTE-ROY, membre A, Montréal

SECRETAIRE

Monique COTE-PETIT, membre B, Montréal (Cercle des Rencontres du Mercredi Inc.)

TRESORIERE:

Madeleine ST-JACQUES-ROBERGE, membre A, Montréal

VICE-PRESIDENTE AU COMITE DE:

LECTURE DES PROJETS DE LOI:

Anne ADAMS, membre A, Montréal

MISE EN CANDIDATURE:

Stella BAUDOT, membre A, Montréal

PROGRAMME:

Amy WILLIAMS, membre B, Montréal (Montreal Lakeshore University Women's Club)

PUBLICITE:

Lise CHEVRIER-DOUCET, membre A, Montréal

RECRUTEMENT:

Yollande ROLLO, membre A, Montréal

RELATIONS PUBLIQUES:

Marie-Claire Boucher, membre A, Montréal.

STATUTS ET REGLEMENTS:

Lucienne AUBERT, membre A, Montréal

par Rosemary Brown,
député néo-démocrate au parlement
de la Colombie britannique

Cette conférence a été prononcée à l'occasion du dixième congrès de l'Internationale socialiste, tenu à Vancouver le 31 octobre et le 1er novembre 1978. Nous avons retranché du texte les passages concernant directement cet événement afin de donner plus d'unité aux commentaires de Rosemary Brown sur le problème de la violence.

La sociologie nous enseigne que le mot "société" définit un groupe d'individus ayant choisi de vivre et de travailler ensemble et que le mot "culture" s'applique au mode de vie qu'a adopté ce groupe. Il est incontestable que la culture est l'élément qui cimente le groupe,

LES ASPECTS CULTURELS DE LA VIOLENCE

élément sans lequel celui-ci ne formerait pas une société, mais tout au plus une foule, un ensemble. La culture se subdivise en trois parties: **l'habitude**, la **croyance** et **l'artéfact***

Je voudrais étudier le phénomène de la violence dans la société,

spécifiquement la violence faite aux femmes et tenter de voir à quel point elle fait partie de **l'habitude**, de la **croyance** et de **l'artéfact** et **POURQUOI** cette violence est-elle partie intégrante de notre mutation de groupe en société.

UN PHÉNOMÈNE ANCIEN ET UNIVERSEL

La violence à l'endroit des femmes est un phénomène universel qui remonte très loin dans l'histoire de l'humanité. Il n'est donc pas étonnant, qu'avec son corollaire "la peur", elle ait contribué à façonner non seulement les sociétés actuelles mais la mentalité des femmes d'aujourd'hui.

En effet, les habitudes découlent des coutumes. L'habitude nous dicte notre façon de nous vêtir, de manger, de nous comporter avec les autres. La fonction primordiale de l'habitude est d'illustrer la communication entre les individus. La communication des adultes entre eux, des adultes avec les enfants, individuellement et collectivement, a toujours charrié, parallèlement à l'amour, la paix, la charité, son contrepoids de violence physique et morale. Le champ le plus propice à la **communication agressive**, celui que j'aimerais cerner de plus près, est la famille.

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

Lors de la conférence **la violence au sein de la famille** tenue à Vancouver en mars 1978, le docteur Murray Straus déclarait que **le contrat de mariage légalise les coups**. Il attira également l'attention de son auditoire sur les blagues et les comptines insidieuses du genre "bats-tu toujours ta femme?" ou **une femme, un noyer, une maison, plus vous les battez, mieux ils sont**.

Les statistiques démontrent qu'**aux Etats-Unis, en 1977, plus de deux millions de femmes ont admis avoir été battues par leur mari, sinon régulièrement au moins occasionnellement**.

A Vancouver, au cours du mois

* artéfact: "phénomène d'origine humaine, artificielle" (dict. Robert)



de juillet 1977, 428 femmes furent référées par des agences de services sociaux à la maison de transition, refuge pour les femmes battues et leurs enfants. A Fraser Valley (C.B.), la maison de transition a reçu 2,982 femmes et enfants. Les appels au secours provenaient de toutes les classes sociales, races, appartenances, religieuses et politiques.

Les statistiques toujours grimpan-tes s'expliquent en partie par une nouvelle attitude chez les femmes battues. Désormais, elles ne se taisent plus, ne cachent plus ce problème et acceptent même d'en discuter ouvertement. Ce changement de mentalité est une des conséquences bénéfiques de l'action des mouvements féministes. En effet, en Amérique du Nord, les féministes furent les premières à oser briser la conspiration du silence, à dénoncer la violence faite aux femmes, à dire "**nous en avons assez**". Les femmes battues, blessées quelquefois mortellement, furent consternées en voyant le peu d'intérêt de l'Etat, de la société et des gouvernements qui ne répondirent pas à leurs appels avec l'empressement et l'autorité souhaités.

La violence physique au sein de la famille ne vise pas seulement l'épouse, mais souvent aussi la fille. En effet, l'inceste, phénomène répandu, est toujours revêtu d'un épais manteau de discrétion. Quand par hasard on en parle, c'est sous le couvert de la psychiatrie et pour affirmer qu'il faut maintenir la famille unie à tout prix.

L'engagement dans les mouvements féministes nous a permis d'approfondir toutes ces questions. Nous en sommes venues à la conclusion que si les femmes continuent à être battues par leur mari parce que la société le permet, de même les filles continuent à être victimes d'inceste parce que la société le tolère dans son acharnement à sauvegarder l'**image** de la famille. D'ailleurs, la femme a très peu de moyens pour fuir un milieu familial malsain ou pour y soustraire sa fille. Ce qui s'explique encore par l'idéologie prônant la survie de la famille, coûte que coûte, proposant la famille comme abri, sécurité, support. Cela s'explique aussi par les attitudes sociales et les politiques des gouvernements. Plus souvent qu'autrement, la femme n'a d'autre choix que de rester dans un milieu fami-

lial souvent dagereux.

Dans notre contexte culturel, la violence à l'endroit des femmes et des filles au sein de la famille est la **seule** violence que l'Etat, les gouvernements et les agences sociales refusent de reconnaître. Un juge ne déclarait-il pas récemment: "**Nous n'appliquerons pas de solutions juridiques à ces problèmes sociaux**".

UNE SOCIÉTÉ QUI TOLÈRE ET ACCEPTE

De nouveau, nous devons nous demander: **POURQUOI?** Pourquoi notre société tolère-t-elle la violence psychologique au sein de la famille, violence qui conduit tant de femmes à chercher une évasion dans la drogue et l'alcool et à mettre en péril leur santé physique et mentale?

Pourquoi notre société tolère-t-elle cette violence à la fois psychologique, physique et sociale qu'est le viol? Susan Brownmiller nous dit que le viol est un acte dont le but n'est pas seulement de "prendre" mais aussi d'humilier et d'avilir la victime. En effet, je crois aussi que le viol est un acte foncièrement violent à l'endroit des femmes car l'agresseur, tout comme celui qui bat son épouse, atteint à la fois le corps et l'âme de sa victime. Dans les deux cas, la **peur** est tout aussi présente avec cette seule différence que la victime, selon les circonstances, connaît ou ne connaît pas son agresseur. Mais dans les deux cas sa honte est la même.

Le viol me semble un acte **politique** collectif accepté par notre société, car d'une certaine manière, il garde les femmes soumises et disponibles. Qu'il s'agisse d'une épouse battue ou d'une femme violée, la société réagit à peu près de la même manière en considérant qu'il s'agit d'une affaire personnelle entre un homme et sa **propriété**. Jusqu'à maintenant, nos lois ont refusé à la femme le droit de poursuivre en justice et de réclamer à son mari une indemnisation à la suite de sévices; la loi refuse aussi à la femme le droit d'accuser son mari de viol.

LA "PEUR" SANS CESSÉ PRÉSENTE

Le viol, lorsqu'il est un problème aussi répandu dans notre contexte

culturel, ne peut qu'accroître l'impuissance et la dépendance de la femme. Il est en effet une forme de violence qui **nous emprisonne dans la peur**. La crainte d'être violée est sans cesse présente chez toutes les femmes, une crainte venant de leur perception de la réalité mais aussi crainte bien ancrée dans le subconscient et l'inconscient. Cette peur, nous la transmettons à nos filles qui, à leur tour, la transmettront aux leurs. Une part importante de notre attitude à leur endroit, attitude que nous tentons de justifier en termes de soins, d'attentions et d'amour, est en réalité l'expression de notre angoisse face à leur propre sécurité. De nos jours, nous savons que toutes, aussi bien les quinquagénaires que les fillettes, nous pouvons être victimes de viols. Nous ne serons jamais **trop vieilles** pour être violées. Le rôle de victime possible suit les femmes pendant toute leur vie. Notre crainte croît au rythme de l'accroissement de la fréquence des viols dans notre société.

PAUVRETÉ ET RACISME: VIOLENCE SOCIALE

L'écrivain américain Joyce Gould partage l'opinion de Martin Luther King qui inclut la pauvreté et le racisme dans sa définition de la violence. Je suis d'accord avec elle. Et ici encore, les femmes sont les principales victimes de ces formes de violence.

Les statistiques démontrent qu'au Canada ce sont les femmes **âgées** et **seules** qui viennent au premier rang des personnes vivant dans la pauvreté. Elles sont suivies de près par les femmes chefs de famille. Les dépenses d'aide sociale témoignent de la pauvreté des femmes qui sont, en effet, les bénéficiaires très majoritaires de ces services.

Dans un autre domaine, les **femmes autochtones** et un grand nombre d'**immigrantes** sont victimes de lois discriminatoires et de réglementations aléatoires. Les autochtones, hommes et femmes, sont souvent les victimes d'une violence raciale qui les mène en trop grand nombre dans les pénitenciers et les institutions de santé.

LE CONTEXTE CULTUREL ET LES LOIS

Les **valeurs** sont un élément important de la culture d'une société.

Dans le domaine des sciences sociales, on inclut dans les termes **valeurs d'une société** les définitions du bien et du mal, les idéologies, les croyances religieuses, les lois, les mythes et les principes.

Les lois d'une société expriment les valeurs dominantes dans cette société. Les lois de notre société occidentale encouragent la violence à l'endroit des femmes. Cela est démontré par le refus de reconnaître le viol entre conjoints, par l'inclusion de l'avortement dans le code criminel, par l'immunité accordée à la pornographie sous le prétexte de respect des libertés individuelles. On retrouve une même attitude dans l'intransigeance des lois à l'endroit des prostituées alors que leurs clients sont traités avec une grande tolérance. Il y a peu ou pas de législation protégeant les droits des épouses en ce qui concerne la propriété et les autres biens familiaux dans le cas de femmes abandonnées, séparées et divorcées. On a assisté à des échecs dans la mise en place d'un réseau adéquat de services: maisons de transition, garderies, cliniques, centres d'accueil pour les victimes de viol.

LA PORNOGRAPHIE ET SON INFLUENCE SUR LES MENTALITÉS

La pornographie est un problème particulièrement difficile et douloureux à traiter. Laura Shapiro écrivait dans le numéro de décembre 1977 de **Mother Jones**: "Entre l'utilisation du corps de la femme dans la culture populaire et son utilisation par les violeurs et les sadiques, il n'y a qu'un pas; ce pas est vite franchi car la voie est indiquée par la pornographie."

Un débat violent oppose ceux qui défendent les droits de l'individu de voir et de lire ce qui lui plaît, et les femmes qui demandent que l'on combatte la pornographie qu'elles jugent être une agression violente à leur endroit. Mieux que personne, les femmes perçoivent la violence et l'exploitation inhérentes à la pornographie. Nous sommes avilies par cette exhibition grossière et ignoble de nos corps. Nous sommes terrifiées par les actes grotesques et souvent brutaux que ces images représentent. Toutes les femmes sont menacées par le mépris glorifié dans toutes ces images. L'exploitation de notre vie sexuelle nous abais-

se, nous humilie et accroît notre sentiment d'impuissance.

Une journaliste canadienne, Myra Kostash, écrit: "La pornographie exprime la volonté de pouvoir de l'homme sur la femme, la volonté de l'asservir, de la rendre esclave, de la terroriser et finalement de la tuer." La pornographie est le langage de la haine, une haine si profonde qu'il n'est plus permis, dans notre société, de l'exprimer à l'endroit d'aucun autre groupe: race, secte religieuse, classe sociale. On accepte cette attitude bien qu'elle touche directement des femmes et des enfants.

En Amérique du Nord, la pornographie fait partie de la culture de la violence. Elle est une agression publique des femmes et pourtant elle est acceptée et tolérée par beaucoup d'entre nous qui pourtant, lutteraient peut-être jusqu'à la mort pour protéger d'autres libertés et sauvegarder les droits des groupes défavorisés dans notre société.

LA VIOLENCE CULTURELLE: LES STÉRÉOTYPES SEXISTES

Ce dernier aspect est tellement insidieux, perfide et si bien soutenu financièrement que les femmes renoncent souvent à penser qu'il sera possible de faire disparaître cette forme de violence. Je songe bien entendu, dans le contexte nord-américain, aux stéréotypes sexistes: la femme est jeune, mince, belle, docile, asservie, toujours disponible et légèrement stupide. Dans le monde de la publicité, dans les divers médias: cinéma, télévision, presse féminine: à coup de milliards, à l'intention des hommes et surtout à l'intention des femmes, cette image d'un heureux robot de sexe féminin.

Le désir de se conformer à cette image relié au fait que nous n'y arriverons jamais est une forme permanente de violence culturelle à l'endroit des femmes. En Amérique du Nord, la peur de vieillir, de grossir, de devenir laide hante la femme. Dans tous ses rapports avec la société, on la prévient que sa valeur diminuera en fonction des années qui passent et des rides qui apparaissent. La puissance de cette violence culturelle peut être mesurée dans les millions dépensés en cosmétiques et produits de régime. Mais on en constate davantage les conséquences psychiques: dépressions, maladies, sur-

médication ainsi que le nombre considérable de suicides chez les femmes.

L'ARTÉFACT: LA RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ

L'étude de l'impact de la violence à l'endroit des femmes nous mène aux réponses que la société apporte aux besoins des femmes. Dans notre société, la plupart des femmes répondent à la violence physique ou psychologique en se réfugiant dans des maladies mentales ou physiques, en rejetant de diverses manières leur environnement social. Les solutions offertes par la société reflètent les valeurs dominantes. On ne dit pas aux femmes qu'elles sont les victimes d'un contexte culturel. Au contraire, on leur fait comprendre qu'elles sont ou **malades**, ou **folles**, ou **mauvaises**. La société doit être protégée et les institutions aideront les femmes à s'adapter ou à se réadapter aux **réalités** du monde dans lequel elles vivent.

LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES FEMMES

Il s'agit ici de la santé en général. Il ne manque pas de ressources dans notre société pour aider les femmes à retrouver la santé physique et mentale. Les prisons, croit-on, aideront aussi les femmes à retrouver une bonne santé "sociale".

Les statistiques démontrent que les femmes sont les usagers les plus nombreux des services de santé. 61% des soins psychiatriques sont dispensés à des femmes alors qu'elles ne forment que 51% de la population. Les femmes de 20 à 49 ans composent le noyau de ce groupe. En 1975, il y eut 225 millions d'ordonnances pour des troubles psychosomatiques. On comptait dans ce total: 80% d'amphétamines, 67% de tranquillisants et 60% de sédatifs prescrits à des femmes. On évalue à deux millions le nombre de femmes qui ont développé une accoutumance à la médication et à cinq millions le nombre de celles qui sont alcooliques. La plupart de ces femmes sont victimes de violence physique et la médication les "aide" à supporter les sévices alors que les autres ont recours à l'alcool ou à la drogue pour accepter des relations conjugales difficiles et tenter de survivre



en dépit de frustrations et d'une vie malheureuse.

D'autres statistiques indiquent que la plupart des prisonnières — dont le nombre est cette fois inférieur à celui des hommes — ont commis des crimes de nature **morale** ou **so-**
ciale: prostitution, usage de dro-
gue, vol à l'étalage.

VERS DES SOLUTIONS À COURT TERME

Les femmes forment 51% de la population. Elles sont une force qui a le pouvoir de se libérer. Pourquoi n'avons-nous pu, depuis 2.000 ans, échapper à l'oppression et à l'exploitation? Pourquoi a-t-il fallu 2.000 ans pour que les femmes prennent conscience de cette oppression et de cette exploitation? Il y aurait de nombreuses réponses à cette question car il y a eu beaucoup d'études sur le sujet. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas ne pas être conscientes de notre situation mais il nous paraît encore difficile de provoquer des changements.

o o o

Il faut répondre aux besoins pouvant être satisfaits à court terme: maisons de transition, garderies, services d'aide aux victimes de viol, amendements aux lois sur l'avortement, la prostitution, l'agression, le viol, la pornographie. Ces changements peuvent sembler n'être que des solutions parcellaires, mais il s'agit de remèdes dont nous avons un besoin urgent et qui serviront à arrêter l'hémorragie en attendant qu'il y ait une solution globale.

Ce texte a été traduit et reproduit avec l'autorisation de Rosemary Brown. Les sous-titres sont de la rédaction du Bulletin. Le texte anglais de la conférence est disponible, sur demande

*traduction: Monique Roy et
Christiane Bacave*

COMMENTAIRES NOTES

LA VIOLENCE À L'ENDROIT DES FEMMES DANS NOTRE SOCIÉTÉ

• SUJETS DE RÉFLEXION

**“LA VIOLENCE N’EST PAS UN ACCIDENT MAIS
UN PRINCIPE D’ORGANISATION”.**

Dans un article intitulé “Les femmes dans la violence”, Françoise Collin (1) rapportait ceci: “Dans notre société, la violence n’est pas un accident mais un principe d’organisation. Les crimes, les guerres, les attaques à main armée, les coups, les bagarres, les ethnocides, les viols ne sont que les manifestations les plus visibles d’une violence permanente inscrite dans l’organisation sociale elle-même et dans son système de pouvoirs (...).

La violence se manifeste donc sous la forme d’actes violents, mais elle est aussi inscrite dans les structures et institutions sociales. Les femmes quant à elles figurent en nombre important parmi les victimes de la violence, et en nombre réduit parmi les facteurs de violence. Elles assassinent moins, participent rarement à la guerre, ne violent pas (...).

Les femmes figurent également en nombre réduit dans les cadres de la violence institutionnelle. Elles occupent peu de positions de pouvoir. Quand elles les occupent, il arrive qu’elles se comportent avec la même dureté que les hommes.

Les femmes ne sont donc pas absentes des rangs des violents mais elles y figurent de manière moins générale que les hommes. On pourrait affirmer que c’est en raison d’une “nature” moins agressive. Mais on pensera plutôt que cette **relative**

non-violence est due à l’impuissance, ou à l’impouvoir: moindre force physique, d’une part, moindre participation aux sphères du pouvoir, d’autre part, moindre entraînement éducatif et imaginaire enfin. Ce qu’il faut souligner en tout cas, c’est que violentes ou pas, les femmes participent à une structure sociale qu’elles n’ont pas élaborées, qu’elles ne dominent pas, et qui les marquent inmanquablement soit comme victimes (en majorité) soit comme “bourreaux” (parfois).”

Mais vienne l’égalité de chance permettant l’accès à la puissance et

au pouvoir, les femmes accèderaient-elles du coup à la violence des Possédants?

Face à une telle éventualité, certaines femmes pensent déjà à travailler à une **société nouvelle** à laquelle hommes et femmes devraient collaborer, afin d’aplanir toutes formes de dépendance et d’inégalité, principales sources de violence dans nos sociétés.

Source:
Conseil du Statut de la femme,
Groupe de travail: Les femmes et l’agression.

LA VIOLENCE, UNE FATALITÉ?

Le problème de l’agression illustre peut-être de façon plus brutale encore, la dépendance des femmes et l’absence de choix qui caractérisent globalement la condition féminine. Susan Brownmiller disait d’ailleurs à ce sujet: “**Les femmes ont toujours été éduquées et conditionnées à subir l’agression et la violence comme une fatalité**”. (1)

Cette soumission et cette dépendance (tant économique que psychologique) auxquelles les femmes ont toujours été confinées, en ont faites des “victimes silencieuses”, mal préparées à se défendre en cas d’attaques ou de menaces.

C’est donc à partir de l’analyse de ce “silence” que nous situerons le

problème “Les femmes et l’agression”: en effet, il est le facteur le plus significatif dans l’approche qui a été privilégiée jusqu’à aujourd’hui, approche individuelle (de cas par cas) ayant contribué à entretenir et à perpétuer une situation que l’on dénonce maintenant, de même que le fait d’utiliser la culpabilité de la victime, comme seul élément coercitif pouvant mettre fin à cette situation. Ainsi, c’est par une **approche sociale** que nous devons aborder le problème de l’agression.

Enfin, selon Benoîte Groulx, le phénomène du viol, comme celui des femmes battues, de la prostitution, de la pornographie, “**n’est pas une situation irréversible, un des maux**

(1) Les Cahiers du GRIF (groupe de recherche et d’information féministes), Bruxelles, décembre 76.

réhabilitaires de l'humanité. Ils n'ont duré qu'autant qu'a duré notre résignation". (2)

Source:
Conseil du statut de la femme
Groupe de travail: Les femmes et l'agression

(1) (2) Brownmiller, Susan: Le viol, p. 13

CONSEIL REGIONAL DE MONTREAL

Ce document de travail a été préparé par le comité "La femme et la violence": Elizabeth Hone-Bellemaire, psychologue, coordonnatrice du comité; Susan Altschul, avocate, professeur à la section Etudes sur la femme à l'université Concordia; Diane Lambert, coordonnatrice à l'éducation permanente de l'UQAM; Sylvie Tourigny, étudiante en sociologie et membre de l'Institut Simone de Beauvoir de l'université Concordia.

Présidente: Anne-Marie Dionne
Vice-présidente: Lise Goyette
Vice-présidente: Lawrence Gamache
Secrétaire: Louise Gosselin
Trésorier: Laura-Berthe Beaulieu

• DOCUMENT

LES CAUSES DE LA VIOLENCE

INTRODUCTION

Les causes de la violence sont multiples et variées et les théories qui s'y rapportent proposent autant d'approches différentes du phénomène. Nous ne voulons pas, dans ce document de travail, faire un inventaire exhaustif de ces théories, mais plutôt fournir les éléments de discussions à partir d'un bref survol des thèmes de quelques auteurs qui ont abordé cette question, tels Lorenz, Laborit, Martin et quelques autres.

Nous avons retenu, comme point de départ pour cerner une sorte de définition de la violence, la distinction que l'on fait généralement entre les comportements de tendance innée et ceux résultant de l'apprentissage. Nous abordons ensuite le rôle du stress et de la frustration comme déclencheurs de la violence, ainsi que celui de l'insuffisance des ressources. Enfin, nous soulignerons quelques moyens et interventions éducatives imaginés pour canaliser l'agressivité et éviter la violence.

LA VIOLENCE PERÇUE COMME INSTINCT OU TENDANCE INNÉE

Il est permis, avec plusieurs auteurs, psychologues et biologistes, de considérer l'agressivité comme un instinct ou une tendance innée, présents chez tous les animaux, y compris les humains.

Selon Konrad Lorenz, la lutte en-

tre les espèces animales est souvent nécessaire à leur survie; mais en dehors de ce contexte, il peut y avoir d'autres formes d'agressivité. Cet auteur affirme que l'animal, vivant dans des conditions où l'agressivité ne lui est pas nécessaire, peut tout de même se comporter agressivement face à un congénère ou un objet neutre. C'est que le comportement instinctif, n'ayant pu se libérer naturellement, "part" sans qu'il n'y ait aucun stimulus externe. Toujours selon Lorenz, les sociétés animales et humaines ont, au cours des siècles, ritualisé les comportements agressifs de façon à minimiser ou éliminer les effets nocifs de cet instinct qui pourrait, s'il n'était contrôlé, conduire à la disparition de l'espèce elle-même par les combats entre congénères.

Pour combattre l'agression, poursuit Lorenz, il faut en connaître le mécanisme. Cette connaissance, à l'état actuel, constate qu'il y a une spontanéité essentielle des "pulsions instinctives" et que le comportement ne s'explique pas uniquement en termes de réactions conditionnées ou inconditionnées. On ne peut éliminer l'agression en mettant l'humanité à l'abri de toutes les situations stimulantes susceptibles de déclencher un comportement agressif ou encore en lui opposant un veto moral. "Ce serait vouloir diminuer la pression croissante dans une chaudière en fermant davantage la valve de sécurité."

Lorenz suggère quelques façons de canaliser l'agressivité. Nous y

reviendrons dans la deuxième partie de ce document de travail.

Pour sa part, Henri Laborit fait une mise en garde contre une certaine tendance à justifier nos comportements sociaux à partir de la composante animale de toute personne humaine. Peut-être est-il nécessaire, pour comprendre les causes de la violence, de reconnaître que l'agressivité a une base instinctuelle liée à cette composante animale de l'humain. Toutefois, cet aspect de la personne n'a rien d'inéluctable. Bien que Laborit déclare qu'il est important de connaître et comprendre les dimensions biologiques de nos comportements, il insiste sur le fait qu'il faut propager l'idée qu'en dehors de l'agressivité instinctive, sans haine (ex.: le prédateur et sa proie), l'agressivité humaine n'est toujours qu'un moyen de résoudre l'angoisse. Cette angoisse résulte de l'impossibilité de réaliser un "comportement gratifiant". Cette impossibilité s'exprime par l'explosion non contrôlée du comportement agressif.

Il définit l'agressivité comme une façon simpliste de résoudre le conflit entre les "pulsions hypothalamiques" (région du cerveau où se trouve le centre de l'activité sympathique) et les interdits socio-culturels résultant de l'apprentissage. C'est dire que nos sociétés urbaines sont des lieux particulièrement propices à l'émergence et aux manifestations de ces conflits. "Le carcan des interdits, des hiérarchies, des structures sociales, inhibant toute activité gratifiante, n'est jamais plus lourd qu'au sein des sociétés urbaines contemporaines en pays industrialisés puisque la fuite est impossible. C'est sans doute pourquoi, c'est au sein de ces sociétés, uniquement gouvernées par la production, où l'homme n'est qu'une machine productrice de marchandises, que l'agressivité et la violence, gratuites en apparence, sont le plus fréquemment rencontrées. Elles accompagnent ce qu'il est convenu d'appeler le "malaise" de vivre. L'absence de gratification résultant d'un tel mode de vie, fait même disparaître la crainte de la punition. C'est dans le même cadre, semble-t-il, que l'alcoolisme, le suicide et la drogue trouvent le plus d'individus y cherchant un refuge à leur recherche déçue du bien-être, du plaisir et de la joie."

C'est dire que, pour cet auteur, l'agressivité s'explique partiellement par la dimension biologique et animale de la personne, mais aussi, et surtout, par ce que sont devenues

les sociétés humaines. Et c'est toujours Laborit qui cite le danger de justifier la propriété privée par l'instinct de possession ou de défense du territoire présent chez les animaux.

En prolongeant cette vue de Laborit, ne pourrait-on dire qu'il serait néfaste de justifier une hiérarchie sociale rigoureuse et un partage des rôles stéréotypés en invoquant les habitudes des sociétés animales? Celles-ci s'expliquent et elles peuvent nous aider à comprendre nos habitudes. A nous de trouver les moyens de les dépasser.

Les sociétés animales ne sont ni égalitaires, ni démocratiques. L'idée de la démocratie est humaine. Elle est née il y a bien longtemps.

Le vécu égalitaire et démocratique est une autre étape à réaliser dans une société qui serait orientée vers la gratification de chacune et de chacun.

LA VIOLENCE PERÇUE COMME TENDANCE APPRISE OU TRANSMISE

Pour les sociologues Steinmetz, Straus et autres, bien qu'on puisse, en remontant le cours de l'histoire du développement humain, retrouver des éléments innés ou instinctifs pour expliquer l'agressivité, il n'en demeure pas moins que l'expression de cette agressivité peut être attribuée à un comportement appris. Ainsi, d'après Steinmetz, le phénomène de la violence peut s'expliquer par les processus de socialisation, les structures de notre société et les différences individuelles entre époux.

Violence et stéréotypes:

Il est relativement facile, en effet, de retracer dans nos sociétés occidentales les rôles sexuels stéréotypés qui renforcent les caractéristiques agressives chez l'homme et passives chez la femme. Et c'est dès la naissance que les individus sont programmés à adopter ces caractéristiques masculines ou féminines telles que définies par la société. Ainsi, si on se réfère aux stéréotypes des rôles sexuels, il est évident que la violence s'exprime plus facilement et sera d'ailleurs mieux acceptée chez l'homme que chez la femme.

Nous pourrions étudier l'évolution historique de ces différences de comportement, mais nous nous attachons plutôt ici à l'étude de modèles que

propose la société, ainsi qu'à la manière dont cette même société encourage et légitime l'utilisation de la violence comme une expression de l'agressivité naturelle. Au cours des années 60, on en est même venu à considérer la violence comme un moyen acceptable pour faire passer certains messages. Le slogan populaire "violence is the ultimate form of communication" illustre bien cette démarche.

C'est au sein de la famille que nous pouvons constater comment la frustration sociale se manifeste par des comportements vraiment violents, mais qui sont tolérés, voire même approuvés, par notre société.

Les rôles de "mari" et "femme" n'ont pas évolué à partir de réalités biologiques, mais se sont développés en même temps que la famille nucléaire. Les concepts de virilité et de féminité qui sous-tendent ces rôles, engendrent des attentes de comportements masculins et féminins, attentes qui à leur tour, renforcent les valeurs de base de notre société.

L'homme est perçu comme dominateur, donc fort, actif, rationnel, agressif, alors que la femme est dépendante, soumise, passive et irrationnelle. Les définitions des rôles ne correspondent pas à la vraie nature des sexes.

C'est pourquoi, selon Martin, dans notre société moderne, surtout dans les domaines où les modes de vie traditionnels changent, les hommes et les femmes éprouvent des difficultés à composer avec ces rôles bien déterminés, mais néanmoins artificiels. Ils se blâment les uns les autres et sont déchirés entre les attentes sociales traditionnelles et leur évolution personnelle. Si, de fait, le mari était réellement supérieur à sa femme sur le plan de l'intelligence, de la connaissance ou encore par sa situation professionnelle, il pourrait y avoir concordance entre cette présumée autorité ou supériorité, et les attentes liées à cette autorité. Les attentes sont d'ailleurs plus fortes dans une société où l'on accorde autant de valeur et de prestige aux réalisations individuelles.

Même si la société avantage nettement les hommes dans cette voie, il n'en reste pas moins que cette autorité n'est pas réelle. Ainsi, l'homme placé en position d'infériorité, parce que sa femme gagne plus que lui par exemple, aura tendance à recourir à sa force physique pour établir son autorité. D'ailleurs, plusieurs études démontrent que le pourcentage de femmes battues aug-

mente toujours en période de chômage.

Ceci nous mène au portrait que brosse Martin de l'homme qui bat sa femme — et aussi au profil du violeur (rapist) tel que dressé par les études les plus récentes. C'est un homme complexé, peu sûr de lui, frustré au travail, un être cherchant désespérément à se trouver un champ de pouvoir. Cet homme violent souvent a commencé par être un enfant battu et qui n'a reçu l'aide de personne. Quand on regarde de près la vie de ces hommes, on observe qu'ils ont été soit victimes, soit spectateurs d'actes de violence depuis leur enfance. Ainsi peut-on constater que l'idée du recours à la violence pour résoudre des problèmes personnels se transmet de génération en génération.

RÔLE DU STRESS ET DE LA FRUSTRATION DANS LA VIOLENCE AU SEIN DE LA FAMILLE

Il serait réconfortant de croire que la famille est un havre de paix pour ses membres. Toutefois, les études menées dans diverses disciplines des sciences sociales démontrent le contraire. De tous les groupes sociaux, la famille en est un des plus perturbés par des conflits de toute nature.

Lorsqu'on compare les familles où la violence existe aux familles où il n'y a aucune manifestation de violence, on constate que le stress est un "déclencheur" important. Ainsi, selon Kwok Bun Chan, la famille dite violente aura eu, comparativement à la famille non-violente, à vivre de nombreuses et intenses situations de stress. Dans ce contexte de violence à l'intérieur de la famille, entendons ici plus spécifiquement violence dirigée contre la femme, le stress engendre un cercle vicieux. Le stress accumulé constitue un terrain propice à la violence et les manifestations répétées de violence génèrent de plus en plus de stress et ainsi de suite.

Il faut donc se demander comment l'individu confronté à des situations stressantes peut en arriver à réagir de manière positive et non-violente.

Bettelheim, en élaborant la théorie du stress, accorde une importance capitale à l'estime de soi (self-esteem), à la capacité de contrôler les éléments de sa vie. Ceci nous reporte à la théorie de l'apprentissage social de Rotter et plus spéci-

fiement à ce qu'il appelle le contrôle interne et externe. Ainsi, l'individu garde espoir tant qu'il estime contrôler les événements de sa vie. A compter du moment où cet espoir meurt, ce même individu peut devenir violent, car il est frustré de voir que ses tentatives pour regagner le contrôle de sa vie semblent inutiles.

Lors de son intervention dans le cadre de la deuxième conférence mondiale de l'Association internationale du droit de la famille, Storr voyait dans les privations d'ordre affectif subies au cours de l'enfance, la cause du sentiment d'impuissance qu'éprouve l'adulte face à sa vie. Le cumul des frustrations, les sentiments d'insécurité et de vulnérabilité poussent à la violence qui constitue le dernier recours dans l'affirmation d'une capacité de dominer, d'exercer un certain contrôle.

Les auteurs cités dans ce document abordent les causes de la violence sous divers angles. Quoique d'avis différents, ces auteurs se rallient tous à l'idée qu'il est possible de canaliser l'agressivité et de lui fournir une soupape autre que l'acte violent.

Ainsi, Lorenz voit dans la pratique d'un sport une façon de "ritualiser" les luttes, ceci même dans les sports et les jeux où la compétition a une faible importance. Lorenz mise également beaucoup sur la puissance de l'humour comme moyen d'enrayer la violence: "Je crois, écrit-il, que l'humour exerce sur le comportement social de l'homme une influence qui, en un sens, est absolument analogue à celle de la responsabilité morale, c'est-à-dire il tend à faire de notre monde un milieu plus honnête et donc meilleur."

Il dit aussi que "le rire s'est probablement développé par ritualisation d'un mouvement de menace réorienté". Autrement dit, le rire peut aider l'individu à se libérer d'une tension qui autrement s'orienterait vers l'agressivité.

Il croit également à l'éducation de l'humanité entière et à la connaissance des habitants des différents pays, afin que des amitiés s'établissent et que soit canalisée la forme la plus dangereuse de l'agression: "l'enthousiasme militant".

Storr de son côté estime que la quantité de stress et de frustration que l'individu pourra absorber sans en venir à des actes violents variera selon les "ressources" dont cet individu dispose. Par "ressources", il entend la présence d'un cercle

d'amis, les échanges de services, l'aide socio-économique, les activités récréatives et socio-culturelles, dans le cadre familial ou communautaire.

Storr insiste également sur l'importance de pouvoir discuter des problèmes familiaux avec des gens qui sont sympathiques à la famille, sans toutefois que ces derniers soient impliqués émotionnellement dans ces problèmes.

La famille nucléaire vit une situation d'isolement auquel elle n'a pas été préparée. De plus, cet isolement a été aggravé par la création de banlieues. Storr estime que la revalorisation de "clan" ou de la "famille élargie" serait bénéfique à la santé mentale de la famille.

"En effet, il est évident d'après les recherches menées jusqu'à ce jour, qu'une insuffisance de ressources est l'une des caractéristiques les plus fréquemment observées parmi les familles où l'on retrouve des manifestations de violence. Il semble que les frustrations quotidiennes de chacun des membres de la famille soient aggravées par celles des autres membres, et l'escalade qui découle de ce phénomène conduit souvent à une explosion de violence."

CONCLUSION

En conclusion, on peut redire, brièvement, que si nos comportements agressifs ont des racines biologiques qui les expliquent partiellement, ils n'en sont pas automatiquement justifiés. La dimension sociale et spécifiquement humaine est là aussi. Et nous pouvons agir sur elle.

Une société peut décider de soutenir, d'exploiter, de stimuler l'agressivité; ou, au contraire, elle peut décider de l'éduquer vers la non-violence, vers des méthodes de détente pacifiques, vers une action positive envers les objectifs communs visant la satisfaction, le bien-être, l'épanouissement de tous ses membres.

Or, actuellement, notre société stimule l'agressivité, elle la valorise, elle la propose comme modèle par les mass-média, elle en fait un attribut de la masculinité.

Aussi, nous croyons que l'agressivité pourrait reprendre une place exclusive de "défense contre l'attaque", en cas de besoin, sans être pour autant survalorisée socialement. C'est l'éducation quotidienne qui opérera ce changement. Nous pouvons aussi socialiser nos enfants

autrement qu'en terme de féminin passif et émotif versus masculin agressif. Nous croyons que le petit garçon pourrait apprendre à être à l'aise avec toutes ses émotions et à les exprimer autrement que par l'agressivité; lui aussi a le droit d'être tendre. La petite fille ne devrait plus se percevoir comme passive et elle devrait être capable d'exprimer ses émotions au même titre que le petit garçon.

Exprimer ses émotions, c'est aussi les canaliser, les ré-orienter, les réinvestir. Cela est souvent difficile, surtout face aux frustrations quotidiennes, sources d'agressivité. Aussi, les groupes de support psychologique féministes devraient-ils se multiplier. En effet, les femmes vivent actuellement une période de changement passionnante, mais complexe à traverser. Elles sont souvent seules dans une famille restreinte, elle-même isolée dans l'agglomération urbaine. L'aération hors de la famille, le partage de ses interrogations et de ses émotions avec des personnes autres que les parents immédiats sont des mesures essentielles d'une simple hygiène de vie.

Les hommes eux aussi vivent une transition parallèle, et des groupes de supports masculins devraient également se multiplier, comme aussi les groupes mixtes.

De plus, ce sont probablement les groupes féministes qui pourraient réussir à faire modifier les habitudes de travail, sources continues de tension engendrant l'agressivité. La possibilité de travail régulier à temps partiel et d'heures flexibles, permettrait une collaboration réelle entre époux. Elle se réaliserait sur le plan économique, comme sur le partage des tâches quotidiennes; il y aurait aussi possibilité d'alternance des rôles présentement attribués de façon stéréotypée.

Car ce partage stéréotypé, imposé par la société, devient facilement hiérarchique. Or, le partage des tâches peut être non hiérarchisé surtout s'il est choisi par la personne plutôt qu'imposé par les habitudes et les lois, en fonction de critères tels que le sexe. Abolir la hiérarchie des rôles et des tâches sur une petite échelle, dans la famille, comme sur une grande échelle, au niveau de toute la société, c'est lutter contre de multiples sources de frustration, et par conséquent d'agressivité.

Il faut aussi influencer la société en faveur d'un changement dans notre système de valeurs. Actuelle-

ment, nous sommes axés sur la production et la performance, plutôt que sur le bien-être de la personne sur les moyens de se réaliser, de vivre heureuse dans sa vie quotidienne.

Enfin, il nous faut apprendre, face aux tensions, à s'en libérer pacifiquement par les jeux, le rire, le vrai rire et aussi l'humour. La fête

et la détente joyeuse ne font plus guère partie de nos habitudes d'adultes sérieux et tendus.

C'est donc vers un projet collectif de changement social qu'il faut se regrouper, changement réalisé dans le quotidien de chaque vie, comme dans l'ensemble de la société.

BIBLIOGRAPHIE

— BETTELHEIM, B. "Individual and Man Behaviour in Extreme Situations" In "Readings in Social Psychology", C.C. Maccoby et al., ed., 1958.

— BROWNMILLER, S. "Against Our Will", Bantam Books, 1976, p. 423, 439.

— CHAN KWOK BUN, "Husband-Wife Violence in Toronto", 1978, Thèse doctorale utilisée avec l'autorisation de l'auteur.

— CLARK, L. and Lewis D. "Rape: the price of coercive sexuality", Women's Press, Toronto, 1977.

— FASTEAU, M.F. "The Male Machine", McGraw-Hill, 1974.

— FROMM, Erich "On Human Aggression" An Interview of Erich Fromm by Adelbert Reif, in "Readings in Personality and Adjustment", Anne Kilbride, ed. Dushkin Publicing Group, Inc. 1975.

— LABORIT, Henri "La Nouvelle Grille" - Ed. Robert Laffont, Paris, 1974. "L'agressivité détournée". "Introduction à une biologie du comportement social". Union générale d'éditions, France, 1970.

— LORENZ, Konrad: "L'a-

gression, une histoire naturelle du mal", Flammarion, 1963.

— MARTIN, D. "Battered Wivs", Pocket Books, New York, 1977.

— ROTTER, J.B.: "Generalized Expectonnier for Internal nervous External Control of Reinforcement" in "Psychological Monographs: General and Applied", 1966.

— STEINMETZ, S. "Wifebeating, Husbandbeating - a comparison of the use of physical violence between spouses to resolve marital fights", in "Battered Women, a Psychological Study of Domestic violence". Ed. Maria Roy, Van Nostrand Reinhold Co. Toronto, 1978.

— STORR, Anthony: "Violence in the Family" Texte présenté à "the Second World Conference of the International Society on Family Law": Violence in the Family," juin 77.

— STRAUS, M. "A Sociological Perspective on the Prevention and Treatment of Wifebeating". in Battered Women, a Psychological study of Domestic Study, Ed. Maria Roy, Van Nortrand Reinhold Co. Toronto, 1978.

• DOCUMENTS

LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

TEXTES TRANSMIS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DU SAGUENAY- LAC SAINT-JEAN

Présidente: Colette Brochu
Présidente ex officio: Hélène Giasson
Vice-présidente: Suzanne Bonneau
Secrétaire: Louissette Gauthier
Trésorière: Francine O. Gagnon
Relationniste: Régine H. Caron
Comités: Michelle Parent

par Gisèle Simard
Conseil régional du Saguenay-Lac
Saint-Jean

"Afin de ne pas aborder de façon négative un thème qui peut porter à une analyse trop partielle et par la même déformée, qu'il nous soit permis de parler plutôt de situation globale à analyser, à améliorer et peut-être même à transformer".

Pour mener à bien un pareil essaie la priorité, où le seul critère de base est bien d'établir, que le tout doit être fait en fonction de ceux pour qui l'école existe, "les enfants".

Un exposé restreint ne permettant pas une analyse exhaustive nous ne nous limiterons qu'à trois éléments considérés essentiels à un milieu scolaire au service de l'étudiant.

- L'ÉCOLE MILIEU DE VIE
- LES AGENTS D'ÉDUCATION
- LES SERVICES EXISTANTS

L'ÉCOLE MILIEU DE VIE

Fondés sur la reconnaissance du droit de l'enfant à recevoir de l'école une éducation de qualité, appropriée à ses besoins spécifiques et dispensée dans un cadre scolaire le plus normal possible; l'école, quelque soit le lieu où elle est située doit assurer à l'enfant

- une formation et une éducation conforme à ses besoins, son potentiel propre et dans le respect de son cheminement et sa propre évolution. On peut qualifier de violent le cli-

mat de certains lieux d'enseignement en référence à la dimension de certaines écoles, à la forte densité de la clientèle, à la structure matérielle et ou/sociale, il est inutile ici, de disserter sur ces énoncés, il vaut sûrement mieux faire en sorte que ce ne soit ni le lieu, ni le nombre, ni la dimension, qui conditionne la vie intérieure de l'école mais bien la façon d'être et la responsabilité de chacun de ses habitants qui alimente un milieu de vie, humain, pédagogique, social et moral conforme au mieux être de chaque étudiant.

LES AGENTS D'ÉDUCATION

On ne peut nier que ce sont les divers agents d'éducation: Parents, enseignants, direction, professionnels non-enseignants, conseiller, personnel de soutien qui sont l'élément principal devant assurer une vie harmonieuse dans un climat humain et social conforme à l'attente de chacun des étudiants, on doit même dans les écoles secondaires faire participer l'étudiant comme agent à part entière.

La transformation sociale des dernières années, les diverses réformes du système scolaire de même, il faut bien le mentionner, le bouleversement des individus tant sur le plan personnel collectif, ont contribué à créer entre les divers agents des situations et des climats faisant souvent que l'étudiant ait pu se retrouver dans un monde de violence.

Violence verbale, intellectuelle ou morale et physique, si on pense à certaines difficultés des agents impliqués à s'accepter les uns les autres.

Méfiance, manque de communication, affrontement ont trop souvent eu cours, là même où devrait exister une mise en commun de toutes les bonnes volontés et les efforts, et ce dans le respect des personnes, des rôles et des attributions propres aux individus et aux groupes.

LES SERVICES EXISTANTS

Il est de la responsabilité des ad-

ministrateurs que soient mis en place les divers services devant assurer à l'étudiant son plein épanouissement personnel et social.

Que l'on pense aux diverses formes soit:

- services pédagogiques
- services collectifs (services aux étudiants)
- activités
- programmes - méthodes
- transport - cafétéria etc.

Il faut que ces divers services soient non seulement accessibles et souples, mais surtout agencés et organisés et structurés de façon à ce que le plus possible, ils soient au service de l'étudiant mais non l'inverse.

Seulement que de penser aux contraintes de transport et de repas que subissent certains étudiants nous font qualifier de très violent un tel système, alors que penser de certaines méthodes ou programmes mis en place, (il nous semble quelquefois par des extra-terrestres) aux continues transformations au manque d'encadrement et de personnalisation.

Cependant comme on ne peut dans une analyse quelle qu'elle soit détacher les situations et les problèmes des individus qui les provoquent ou les résolvent. Dans une projection positive d'amélioration ou de changement, il est important de se rappeler que la valeur des sociétés comme des institutions est intimement lié à la valeur des gens qui les composent.

LA VIOLENCE À L'ENDROIT DES FEMMES et LA SANTÉ MENTALE

Extraits du texte de Cécile Roland-Bouchard, transmis par le Conseil régional du Saguenay-Lac Saint-Jean

LES FEMMES ATTEINTES DANS LEUR SANTÉ MENTALE SONT UNE REPONSE A L'OPPRESSION DE LA SOCIÉTÉ QUI EST INTOLÉRABLE ET DANS LAQUELLE ELLES NE PEUVENT COEXISTER.

(Dr Virginia Satire)

LA SANTÉ MENTALE EST UNE FACILITÉ DE VIVRE HEUREUX DANS SA PEAU, DANS SON ENVIRONNEMENT, SEULE OU AVEC D'AUTRES PERSONNES.

(Organisation Mondiale de la Santé)

Toutes les statistiques démontrent dangereusement aux professionnels de la santé mentale, l'urgence qu'il y a de voir au-delà de la crise individuelle, les raisons de cet état de vie inconfortable chez la femme moderne.

La psychiatrie, c'est un pouvoir, une politique, et si tous les professionnels de la santé mentale et de la santé en général traitent les malades sans avoir d'abord fait l'analyse de la société, des politiques, avec les bénévoles qui jouent un rôle essentiel dans les hôpitaux et la société, tout ce monde en prenant pour acquis la situation, ne se rendant pas conscience du pouvoir des structures, devient une partie de l'oppression.

(Congrès mondial de la F.I.S.M. Vancouver août 1977)

IL FAUT DES PROJETS CONTRE L'ATTITUDE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ MENTALE QUI SONT DES TECHNICIENS DE VOLUMES, NON DES HUMANISTES.

(Dr Serge Privé, psychiatre, Hôpital Jean-Talon, Montréal.

Extrait de sa conférence scientifique à l'Institut Roland-Saucier, janvier 1977)

LES INCIDENCES DE LA MALADIE MENTALE CHEZ LA FEMME

● LA PREMIÈRE RÉALITÉ

La femme est une propriété silencieuse.

Balzac: "La femme est une propriété que l'on acquiert par contrat. Elle n'est, à proprement parler, qu'une annexe de l'homme. C'est une esclave qu'il faut savoir mettre sur un trône."

Napoléon, dans son MEMORIAL DE SAINTE-HELENE: "La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants. Elle est donc sa propriété comme l'arbre à fruit est celle du jardinier."

Ici perçoit cette évidence qu'en face de soi, l'homme a toujours rencontré la nature, qu'il a prise sur elle et tente de se l'approprier sans que jamais elle ne le comble... Qu'elle soit obstacle ou objet, il ne la possède qu'en la détruisant ou en la consommant.

Rencontrant un être humain différent de lui, l'homme le fait "nature". Il évite ainsi la tragédie de la liberté entrant en conflit avec une liberté étrangère. Il tue l'autre qu'il ne reconnaît pas comme sujet d'amitié et de générosité.

MYTHES:

La femme vierge, mère, maîtresse, l'épouse, la compagne inspire peu.

Combien de femmes sont encore obligées de mendier l'argent qui leur permet d'aller chez le coiffeur par exemple, ou plus simplement, celui qui est nécessaire pour subvenir aux besoins du ménage, aux dépenses de la maison, et à l'entretien des enfants?

Une enquête de l'UNESCO a démontré que les femmes ne voyaient pas dans la gestion de la maison un privilège ou une marque de confiance, mais une servitude. Aux difficultés de la tâche, à la gestion du budget, s'ajoutent le sentiment de dépendance et aujourd'hui la conscience d'une injustice.

Les femmes seules

Evelyn Sullerot dit: "Il y a chez

les femmes mariées, une véritable soif de connaître, de comprendre. Elles se sentent frustrées et dans ces conditions, le célibat peut être tentant. Il existe peu de célibataires contentes de leur sort. Car pour partager ses joies et ses peines, la femme a toujours besoin d'une présence et la solitude lui pèse lourdement, car son destin est immuablement inscrit dans son cœur comme dans sa chair. A l'exclamation SEULE... MAIS LIBRE, répond la plainte LIBRE, MAIS SEULE..."

● LA DEUXIÈME RÉALITÉ

C'est la dépendance de la femme propre à l'Amérique du Nord. Ceci se rattache au stéréotype féminin d'être protégée par l'homme. La femme reconnue indépendante est celle qui subit une vie brisée par le célibat, le divorce, le rôle de chef de famille, en comparaison de ce rôle traditionnel d'épouse et de mère de la majorité des femmes.

● LA TROISIÈME RÉALITÉ

C'est la soumission des femmes, la responsabilité des enfants, leur donner naissance et en faire l'éducation.

Anne Hall à la Conférence mondiale de la femme en Nouvelle-Zélande en 1977 dit: "Toutes les femmes aiment les enfants et en désirent. Dans tous les pays du monde on se préoccupe de la femme au foyer et de sa joie de vivre ainsi, mais la conclusion n'est pas une réalité idéaliste."

En Amérique du Nord, en Europe, la femme ne veut pas démontrer sa faiblesse. Au lieu de la laisser découvrir et en même temps faire découvrir les causes de cette faiblesse face à la situation qu'elle doit vivre (soit faire éclater le problème des structures et des politiques), elle fait le jeu de l'autruche et elle devient graduellement agressive et hostile. A Cuba et en Suisse, où le couple supposément est responsable de la famille, et malgré la publicité faite à ce sujet, la réalité démontre des succès mitigés.

● LA QUATRIÈME RÉALITÉ

C'est le facteur économique: le travail exploitant, le salaire minimum et moins, les pauvres conditions de travail, l'absence de pro-

motion et d'avancement.

A la Conférence mondiale de Bucarest, en 1974, Paul Enrich déclarait que: "Sur 800 millions d'illettrés dans le monde, 500 millions sont des femmes."

S'ensuivent la débilité, la pauvreté, la souffrance, la destruction morale et physique.

Le Docteur Lapuz Lourdes, Philippines, écrit: "La santé mentale de la femme sera assurée quand on sortira les femmes des marasmes économiques et que toute l'aide sociale leur sera apportée."

Madame Rena Karefa-Smart (Sierra Leone), théologienne, déclare: "Pour assurer la santé mentale chez la femme, il faut des projets pour la minorité concernée."

LES FEMMES ESCLAVES DU TEMPS

"On n'en a jamais fini..."

Chaque jour les mêmes besognes sont à recommencer. Fastidieuses, harrassantes. Etroitesse ou vétusté des logements. Faible participation des membres de la famille.

LES FEMMES ET LES LOISIRS

Ont-elles du temps pour les loisirs?

Quelques privilégiées ont pour principal souci de tuer le temps. La plupart des autres, au contraire, ne disposent pas d'un nombre minimum d'heures pour réparer leurs forces. Cela varie surtout avec le niveau socio-culturel.

Le surmenage est un stage plus avancé que la fatigue. Quand la fatigue ne s'évanouit pas après un bon sommeil, elle entraîne une lassitude irréductible: c'est le surmenage. Il y a surmenage, dit-on, quand la dépense d'énergie dépasse les possibilités de l'organisme.

LA NÉVROSE, PHÉNOMÈNE DE NOTRE TEMPS

La névrose est un mal fréquent, sous les formes les plus variées et avec des troubles organiques successifs pour la femme qui travaille et que notre civilisation et notre manière de travailler arrachent le plus violemment à son rythme naturel, physique et psychique, et qu'elle doit payer d'un prix élevé. C'est la con-

séquence **de la violence** que la personne fait à sa personne, à son **moi**, en face des exigences du milieu.

La névrose existentielle est une fuite devant la faute pressentie, mais non assumée.

CHAQUE FEMME POSSÈDE UNE CAPACITÉ LIMITÉE DE FAÇON INNÉE

Quand une femme doit vivre de la force des choses: — dans un monde à double logique, — quand on lui demande de substituer les fantaisies, les illusions aux réalités, — quand de nouveaux stéréotypes sont des mythes, des diètes pour une taille de mannequin, **DONC**, n'intégrons-nous pas la femme dans la voie de la maladie mentale?

La femme d'aujourd'hui doit survivre sans trop de pré-requis qui, par contre, devraient être requis car ils sont nécessaires pour une forme d'adaptation à la vie moderne. La femme a de plus en plus besoin d'une pathologie de défense, de mécanismes essentiels à un environnement d'évolution. Ces mécanismes de défense pathologique sont comme des armes protectrices contre la dépression, la douleur, la terreur, voire même la rage.

Madame le Docteur Doreen Schecter, professeur adjoint de clinique psychiatrique du Collège Médical Albert-Einstein de New York, déclare: "Dans mon cabinet privé, en clinique, mes expériences démontrent que les résultats tangibles de la condition féminine, c'est la déception brutale réalisée qui fait que la femme se désintègre, se fragmente, et devient insociable très rapidement."

La qualité de l'émotion de la femme aujourd'hui, peut se comparer à celle du robot. Elle est mécanique, ou elle est nulle.

Il est reconnu dans tous les pays du monde, qu'il y a plus de femmes atteintes dans leur santé mentale que d'hommes. Il est reconnu également qu'il y a plus de femmes noires que de blanches, malades mentales.

La réalité correspond pour la femme au contraire de ses anticipations; cela correspond à ce dans quoi on la noie: l'évolution des contrôles, la levée des contrôles.

La maladie mentale chez la femme est une réaction directe, inévitable d'une situation sociale et d'un milieu de vie réels. De là, les maladies psychotiques, hospitalisations

pour dépressions nerveuses, tentative de suicide, etc., etc.

Au Canada, ce sont les femmes de la Colombie-Britannique qui tentent, et se suicident en plus grand nombre, entre novembre et février particulièrement. 64% des femmes hétérosexuelles demeurent à Vancouver.

● RECOMMANDATIONS

Les recommandations de cet atelier viseront surtout à changer les mentalités.

Thèmes possibles de discussion:

- Le lien entre la violence et la discrimination
- La volonté de changer les relations hommes-femmes
- La recherche d'un autre état de vie que celui de dépendance et la recherche d'un autre rapport que celui de dominant-dominé
- Comment changer la mentalité du public?

CONSEIL RÉGIONAL DE THETFORD-MINES

présidente: Carole E. Bédard
vice-présidente: Lise C. Olivier
secrétaire-trésorière: Rose-Hélène Martin

Considérant l'importance de l'information dans le processus d'orientation des étudiantes et étudiants du niveau secondaire;

Considérant que la division traditionnelle des rôles en fonction du sexe se perpétue par l'image qu'en donnent les médias, la littérature et les manuels scolaires eux-mêmes;

Considérant de dispenser, en milieu scolaire, une information qui colle davantage au vécu des femmes;

L'assemblée générale des participantes au colloque du 10 mars recommande que le Conseil Régional de la FFQ (Thetford) fasse les représentations et les pressions nécessaires auprès des services de la Commission Scolaire Régionale de l'Amiante pour que le jeu Vire-Vie soit inclus à l'intérieur du programme scolaire.

RAPPORT DU CSF: ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE

Socialisation: comment se perpétue la division des rôles Objectifs

Amener les jeunes garçons et filles à prendre conscience de la condition féminine, de son évolution passée et présente.

Offrir aux jeunes des modèles d'identification qui illustrent une diversification (déséxisation) des rôles, et une plus grande égalité dans les rapports sociaux.

Favoriser le développement de qualités, d'attitudes, d'habiletés et de compétences qui leur permettent de sortir des limites posées par la répartition actuelle des tâches entre les sexes.

Recommandation

1-1 QUE le gouvernement du Québec établisse comme priorité l'élimination du sexisme chez tous les agents d'éducation et de socialisation auprès desquels il intervient.

Milieu familial: modèles et influences agissant dans la vie privée

Objectifs

Favoriser le décloisonnement du rôle parental entre le père et la mère et faciliter l'exercice de ce rôle.

Aider les parents à donner une éducation non-sexiste à leurs enfants.

Etablir un équilibre entre les modèles offerts aux enfants.

Mettre fin à l'exclusivité des caractères attribués à l'un ou l'autre sexe afin de viser pour tous un développement harmonieux et équilibré.

Recommandations

1-2 QUE le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires sociales informent les parents des effets de stéréotypes masculins et féminins sur le développement des enfants, des pratiques qui peuvent renforcer ou combattre ces stéréotypes et de l'importance de la présence du père comme de la mère dans la vie des jeunes enfants.

1-3 QUE le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires culturelles et le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports subventionnent et soutiennent les actions (recherche et production de livres pour enfants, de théâtre, de disques et de jouets, etc.) qui visent à présenter des modèles et à fournir des instruments d'apprentissage qui déséxisent les rôles sociaux.

1-4 QUE le ministère de l'Éducation s'assure que la formation des techniciens de garderies contienne les éléments nécessaires à une remise en question des rôles stéréotypés. Un cours spécifique portant sur le sexisme devrait également être inclus dans leur formation.

1-5 QUE le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation soutiennent les efforts des responsables et du personnel des garderies et des maternelles, par le biais des informations qu'il leur communique (guides de mise sur pied, normes, etc.) pour l'utilisation d'un équipement (disque, livres, jouets, etc.) qui donne à l'enfant des modèles ou images non stéréotypés de l'homme et de la femme.

**NOTES PERSONNELLES
COMMENTAIRES - OBSERVATIONS**

20

LA VIOLENCE PHYSIQUE

INTRODUCTION

LE PHÉNOMÈNE DE L'AGRESSION

Le phénomène de l'agression est au cœur de la condition féminine, en illustrant de façon plus brutale encore le **phénomène de la violence** exercée en général contre les femmes.

Il nous suffit de penser à l'exploitation économique des femmes confinées aux travaux sous-payés; à l'exploitation sexuelle du corps de la femme dans les divers médias; à la publicité sexiste; aux chirurgies souvent non nécessaires (grand nombre d'hystérectomies); aux grossesses forcées (avortement non légalisé); aux traitements de psychothérapie au moyen de médicaments (grande consommation de valium), etc.

Certes, il est bien évident qu'à travers les **différentes formes d'agression** dont les femmes sont victimes tant physiquement que mentalement, ce phénomène de la violence se manifeste différemment puisqu'il traduit de façon évidente que les rapports hommes/femmes sont des **rapports de dominants/à dominées**.

De plus, cette oppression exercée contre les femmes s'illustre dans les cas de viol, d'inceste et de femmes violentées de façon plus directe et perceptible que dans les cas de prostitution et de pornographie. Mais il n'en demeure pas moins que ces différentes formes d'agression impliquent une même condition féminine, c'est-à-dire une **condition "d'assujetties"** qui **concerne toutes les femmes**, puisque le modèle transmis a été le même pour toutes... La **domination** des hommes sur les femmes est donc un **phénomène social** qui s'exerce sur toutes les femmes, ne se traduisant pas toujours par des agressions physiques mais du moins mentales (paroles injurieuses ou intimidantes, attitudes d'indifférence, gestes menaçants, dévalorisation et

même violence dans les écrits et les images...).

Notre hypothèse générale implique donc que l'**existence du phénomène de l'agression** (exercée contre les femmes) est d'abord due à l'**inégalité des sexes** dans notre société, laquelle se perpétue encore par un conditionnement social engendré par une éducation sexiste.

Les principales causes du phénomène de l'agression sont les suivantes (élaborées lors des ateliers de travail):

- Tout d'abord, les femmes ont été conditionnées socialement (peu importe leur classe sociale) à être **dépendantes** tant au **niveau physique, économique** que **psychologique**: le modèle transmis et valorisé étant celui de mère et d'épouse, possédant les qualités de soumission, d'oubli de soi et de conciliation. Ainsi, les femmes sont mal préparées à se défendre en cas d'attaques ou de menaces, mal préparées également à se suffire économiquement (mal éduquées et confinées à des emplois peu rémunérateurs), et enfin, pas préparées à vivre seules... et même dévalorisées par le fait de vivre seules.
- De plus, ce modèle transmis a contribué au **phénomène d'isolement** qui perpétue l'individualisation des problèmes vécus par les femmes et qui a toujours empêché une "conscientisation collective" de ces dernières, aux prises avec les mêmes problèmes et concernées par la "même condition" (d'où phénomène du silence et de la culpabilité)...
- Enfin, le **concept de propriété** de l'homme sur la femme fut depuis toujours savamment "entretenu" par la société (viol entre époux

non reconnu; sujet tabou car "propriété" du père sur ses enfants; prostitution ou pornographie, où il est permis d'acheter ou de consommer le corps d'une femme — comme un objet — et le viol, où on le prend gratuitement — l'agresseur ayant été "supposément" provoqué). En d'autres mots, l'inégalité des sexes dans notre société perpétue donc ce "concept de propriété" qui se traduit très souvent par un rapport de force que les hommes imposent aux femmes.

RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES FORMES D'AGRESSION

Viol

Inceste

Prostitution
(étude à Minneapolis sur la prostitution des adolescentes: 75% avaient été victimes d'inceste; en France, on estime qu'une prostituée sur quatre a été violée dès l'enfance, le plus souvent par son père).

Viol (inceste)

Pornographie

Femmes violentées
(reflet d'une société qui perpétue le concept de la femme-objet (jeune ou adulte) que l'on peut posséder, dominer, dégrader, mutiler et même "consommer", tout en maintenant la supériorité masculine).

Prostitution

Viol
Femmes violentées
(viol entre époux);
femmes battues

(supériorité économique de l'homme lui donnant le droit d'acheter le corps d'une femme, tout en exerçant ses pouvoirs et privilèges; alors pourquoi pas le prendre gratuitement?).

Source: *Conseil du statut de la femme
Groupe de travail: Les femmes
et l'agression.*

A: LE VIOL ET L'AGRESSION

• SUJETS DE RÉFLEXION

"L'écrasante majorité des violeurs ne sont pas des malades. S'ils souffrent ce n'est ni d'une pathologie particulière ni d'une misère sexuelle intolérable mais d'une certaine idée de la virilité".

Gisèle Halimi, avocate

LE VIOL N'EST PAS UNE ATTEINTE AUX BONNES MOEURS ET A LA DECENCE MAIS UNE AGRESSION CONTRE LA PERSONNE

Québec, le 23 octobre 1978 - C'est en créant une nouvelle catégorie de voie de fait à caractère sexuel, que le législateur reconnaîtra que le viol, incluant le viol entre conjoints, est plutôt une atteinte à l'intégrité physique et morale de la personne qu'une atteinte aux bonnes mœurs et à la décence. Voilà la recommandation que fait le Conseil du statut de la

femme concernant la plus odieuse et la plus inacceptable des formes d'agression exercée sur les femmes.

La jugeant bien fondée, le ministre de la Justice l'a d'ailleurs reprise pour l'essentiel lors des représentations du Québec entourant le projet de loi C-52 parrainé par le ministre fédéral de la Justice, monsieur Ron Basford.

En résumé, le Conseil du statut de la femme préconise que le viol soit placé sur le même pied que tous les autres crimes contre la personne et que les victimes ne soient dorénavant plus traitées comme des accusées, soumises aux pressions et aux jugements de valeur de leur entourage et de toute la société.

Pour le Conseil du statut de la femme, il est temps de rompre avec la tradition maintenant une connotation d'ordre moral autour du viol. Cela a toujours permis de ne pas associer ce délit aux autres agressions exercées sur les personnes puisqu'on considérait d'abord cet acte de violence à l'endroit des femmes

comme une atteinte à la propriété des hommes puis comme une entrave à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Dans les luttes que mènent les femmes depuis longtemps pour dénoncer les vils, elles se heurtent à un ensemble de mythes qui laissent croire que le viol est un délit commis par un individu déséquilibré, dans des circonstances extraordinaires. Or il n'en est rien. Dans la totalité des cas de viol, 71% de ces cas sont prémédités, dans 43% des cas, la victime et l'agresseur sont connus l'un de l'autre, dans 56% des cas, les vils se produisent au domicile de la victime ou de l'agresseur. Mais surtout 97% des violeurs sont psychologiquement et sexuellement normaux.

10 filles pour 1 garçon sont victimes d'abus sexuels. Dans 75% des cas, la victime connaît son agresseur.

PRENDRE EN CHARGE SA SÉCURITÉ

par **Natalie Simard**

Femmes, soyez sur vos gardes! Les rues sont parfois bien sombres et menaçantes...

Quelle serait votre réaction si un homme vous attaquait demain? Vous resteriez bouche-bée et vous ne sauriez que faire, non?... En tout cas ce serait sans doute ma réaction. Bien sûr, je me dis que si le cas se présente je pousserais un hurlement qui ferait fuir mon agresseur mais on reste tellement bête et surprise que je ne pourrais vraiment pas affirmer que j'aurais le sang-froid de le faire... Peut-être bien que je crierais, ou peut-être que je resterais figée, je ne sais vraiment pas. Puisque je fais partie du sexe féminin, comme le sort en a décidé, et que trop souvent on se fait prendre pour des objets plus qu'autre chose, je ne me sens pas toujours en sécurité.

Souvent je me fais siffler, ça me dérange moins que si un étranger

m'apostrophe pour demander combien je charge pour la nuit! Et si on tentait de me violer, comment faire pour me défendre? Ne vous est-il jamais arrivé de marcher les fesses serrées lorsque vous deviez passer devant un groupe d'hommes qui vous regardait de travers? Ou de vous faire examiner intensément, dévisager effrontément en attendant l'autobus?

J'aimerais bien moi aussi me sentir à l'aise dans la rue, ne pas avoir peur, me sentir prête à me

défendre à tout moment. Alors un jour j'ai décidé que c'en était assez. J'avais entendu parler de cours spéciaux de défense pour les femmes. Je me suis renseignée et j'ai su que le Wendo c'est ce qu'il me faut. J'apprends aussi que ce cours est intensif pendant deux jours... une fin de semaine. C'est très bien, mais je travaille en plus d'aller au CEGEP! Alors on me dit qu'il y a un autre cours semblable nommé "AUTO-DEFENSE", se donnant un soir par semaine. Cela fait mieux mon affaire, mais un jour je me promets bien de suivre ce fameux cours de Wendo.

Donc, je m'inscris le plus vite possible et... gare aux futurs agresseurs!

Natalie Simard a dix-huit ans. Elle est étudiante au niveau collégial, à Montréal.

Année	Nombre de requêtes en divorce	Nombre et % de requêtes avec motifs multiples dont le motif de cruauté physique		Nombre et % de requêtes avec comme motif simple, la cruauté physique	
		N	%	N	%
1973	14,666	3,495	23,83	50	0,34
1974	17,124	4,375	25,55	45	0,26
1975	17,773	4,879	27,45	57	0,32
1976	17,946	5,254	29,28	40	0,22

(4) Bureau central des divorces, Ottawa

• DOCUMENT:

“ELLES AIMENT TOUTES ÇA..”

Il faudra changer beaucoup de choses dans la tête des Français pour que le viol cesse d'être un crime dont la victime est toujours la principale coupable...

“Au fond, dit la vox populi, elle ne demandait que ça. Elle le voulait j'en suis sûr. Ce qui lui est arrivé, elle l'a bien cherché. On ne viole pas n'importe qui. C'est de sa faute. Elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même. Elle a eu ce qu'elle méritait. D'ailleurs, elles aiment toutes ça, le viol. Elles aguichent, elles provoquent: ce sont elles qui violent: Toutes des salopes...”

Et tous des violeurs parce que menacés de viol! Partant du postulat qu’ils savent mieux qu’elles ce qu’elles veulent vraiment” (1), ceux qui ont la malchance de passer aux assises peuvent compter sur un code parallèle qui les innocente en accablant les victimes (2). *“Article 1. — Toutes les femmes adorent être prises de force. Article 2. — Aucune femme ne peut être violée contre sa volonté. Article 3. — Même quand elles disent non, elles pensent oui.”* En vertu de quoi, les violeurs et leurs complices ont créé un inédit en criminologie: ils ont rendu la victime responsable de sa propre mésaventure.

A Lyon, où la session d'automne de la cour d'assises du Rhône vient de s'ouvrir, à guichets ouverts ou fermés, sur un véritable théâtre de la violence sexuelle, avec neuf procès en enfilade — viols de fillettes par leur père ou leur beau-père, viol collectif d'une auto-stoppeuse, viol d'une paysanne qui cueillait des mûres par un ouvrier agricole, viol d'une serveuse de bar par deux clients —, les victimes ont à se justifier, à se disculper, à se défendre. A croire que ce sont elles, les accusées. Maîtres Gisèle Halimi: *“Dans la viol, nous devrions avoir le beau rôle. Nous sommes des victimes et nous avons quelquefois le courage d'être des plaignantes. Nous devrions avoir tout le monde pour nous. Toutes les portes ouvertes, toutes les*

facilités. Eh bien, il se produit quand même ce fait extraordinaire: la victime est considérée comme coupable à priori.” La meilleure façon de se défendre pour le violeur: accuser la fille. A Lyon comme ailleurs. Persuader le jury que, si elle s'était conduite différemment, le crime aurait pu être évité.

La preuve par la mini jupe...

Elle avait qu'à pas. Qu'à pas faire du stop, qu'à pas sortir en bande, qu'à pas lui répondre dans la rue, qu'à pas s'habiller comme ça, qu'à pas se laisser câliner par son père, qu'à pas être jolie. Comme si pour défendre un voleur on accusait la vieille dame de tenir son sac à la main, le marchand de quatre-saisons d'avoir mis ses fruits à l'étalage, ou l'amateur d'art de ne pas avoir fermé ses toiles dans son coffre.

Le port d'une juge fendue, d'un débardeur décolleté d'un pantalon serré, d'un tee-shirt collant, d'une robe transparente est régulièrement interprété comme un appel au viol.

Entendu au procès d'un monsieur de trente ans, père de famille, violeur d'une écolière *“un peu vicieuse”*, d'après la directrice de l'école. Le président: *“Qu'entendez-vous par vicieuse?”* La directrice: *“Provocante, — Mais encore? Vous l'avez vue avec des garçons? — Elle portait des mini jupes.”* Elle montrait ses cuisses, donc... Entendu à l'instruction de l'automobiliste violeur-de-nuit qui, par une queue de poisson sur la route, a coincé, forcé à stopper et forcé tout court une femme de vingt-neuf ans au volant de sa voiture. Le juge: *“Pourquoi ne portiez-vous pas de culotte?”* La femme: *“Sous un jean étroit ça fait des marques.”* Au fait, comment le violeur avait pu s'apercevoir, la nuit, de sa propre voiture, qu'elle n'en portait pas?

Coupable de ne pas porter un slip ou, au contraire, d'en porter un trop visible. Coupable de porter un soutien-gorge sexy ou de ne pas en porter. Coupable de porter une jupe large parce qu'elle se trousse, ou un corsage étroit parce qu'il se déchire. *“Le maxi a succédé au mini et le nombre de viols n'a pas baissé. Note Marie-Odile Fargier. Les écolières*

en chaussettes qui rêvent d'élégances vaporeuses n'imaginent-elles pas les fantasmes qu'elles éveillent dans la tête des amateurs de Lolitas? Tout vêtement, sexy ou pas, peut être une pièce à conviction à utiliser contre la victime. Le fait même de s'habiller constitue bien la preuve qu’“elle cherchait à plaire”.

Lu la semaine dernière dans *“Le Figaro”*, sous la plume du chroniqueur judiciaire Pierre Macaigne: *“Rien ne pardonne un viol mais c'est, faire preuve d'inconscience pour une jeune personne que de se promener le pouce en l'air au bord des routes en soutient-gorge et mini jupe. La terre n'est pas peuplée de moines et de boy-scouts.”* Evidemment, si, à l'imprudence de s'habiller ou de se déshabiller, elle ajoute celle de monter dans la voiture d'un inconnu, l'homme n'a plus à répondre de rien. Ecoutons plutôt M. Braunschweig: *“La femme qui fait du stop prend un risque. Neuf hommes sur dix auront envi de coucher avec elle. Auriez-vous l'idée de sonner à 10 heures du soir à la porte d'un homme seul et inconnu pour lui demander l'hospitalité?”* Une provocation ouverte, une invite explicite.

Comme les têtes à claques

“Comme stoppeuse, je suis évidemment coupable, conclut Liliane, qui, sept ans après, a osé parler de son viol à mots découverts devant les caméras de F.R. 3. Je cherchais bien quelque chose. On connaît bien les vices des gens. Pourquoi on ne se méfie pas? Pourquoi on n'est pas plus prudentes? Pourquoi on ne vit pas dans la crainte des autres?” Liliane faisait du stop pour des raisons utilitaires. Elle descendait dans le Midi pour un stage d'archéologie. Elle n'avait pas d'argent. Mais pourquoi a-t-elle à s'en justifier? *“On peut faire du stop par plaisir, proteste-t-elle, par goût des voyages, parce qu'on aime la vie.”* Pas pour se faire violer.

Se justifie-t-on de prendre un train de nuit, par exemple? Pourtant, une fille de dix-neuf ans demande une couchette au contrôleur (3).

(3) (4) Voir note 1.

(1) *“Le Viol”, de Marie-Odile Fargier (Grasset).*

(2) *“Le Viol”, de Suzan Brownmiller, préface de Benoîte Groult (Stock).*

"Complet, dit-il, mais il reste de la place en première, en tête du train." Elle paie le supplément et il l'installe dans un compartiment vide. "Quelle chance, je pourrai m'allonger!" Elle n'a pas remarqué que tout le wagon est vide. Le contrôleur revient et se jette sur elle. "On n'a pas idée à ton âge d'aller s'installer dans un wagon vide", lui a reproché sa mère.

Elle n'avait qu'à faire la route à pied, après tout. Ce serait la solution si la rue n'était pas, elle aussi, un endroit à haut risque. Une femme qui se promène seule est une femme disponible. La flânerie risque d'être interprétée comme une invite. Si, en plus, elle se risque dans une mauvaise rue, dans un mauvais quartier et à une mauvaise heure, elle sait à quoi elle s'expose. "Femme, ne sors pas de chez toi: le train, l'auto, la route, c'est le territoire de l'autre (4)." Ne parlons pas des bars, des cinémas, des campings. L'accès ne lui est pas interdit, non. Les lieux publics ont cessé d'être, sous nos latitudes, des territoires réservés. Mais celle qui s'y aventure seule, sans escorte, se sent encore en terre étrangère.

Que lui reste-t-il? La maison. A condition de ne pas se rendre coupable en ouvrant la porte quand elle n'attend personne. Un témoignage rapporté par Suzan Brownmiller. Le mari est au travail, les enfants sont à l'école. Il est 14 heures environ. On sonne à la porte. Un homme demande s'il peut ratisser les feuilles sur la pelouse pour dix dollars. "Wonderful!" Il ratisse puis il vient réclamer son compte: le billet, plus un verre d'eau, plus le reste. Elle s'en est sortie avec une mâchoire cassée. Une maîtresse de maison qui laisse pénétrer chez elle un inconnu qui lui demande un verre d'eau est évidemment coupable de conduite irréfléchie.

Coupable de sortir et de rester chez soi. Coupable par sa témérité et par sa peur. L'abbé Marc Oraison, psychanalyste: "Quelle est la part de la psychologie de la victime dans son viol? Puisque toutes les femmes ne sont pas violées, celles qui le sont, c'est parce qu'elle le veulent bien. Ou parce qu'elles en ont peut. Ce qui revient au même. C'est-à-dire qu'elle le désirent sans l'avouer." Autrement dit, peur du viol appelle de viol. Tout comme défi au viol. De même qu'il y a des têtes claques, il y a des femmes à viol.

Car les femmes vertueuses ne peu-

vent pas être violées. C'est connu. Partant de ce principe, le passé sexuel de la victime est amplement étalé et commenté au procès de son agresseur. Une "moralité dissolue" — c'est-à-dire des rapports avec d'autres hommes et d'autres moments de sa vie — ou une vie de nonne — "la femme de personne, c'est la femme de tous" — sont retenues comme des preuves de consentement qui innocentent le violeur et légalisent le viol. "Après tout, ce n'étaient pas des oies blanches", note le procureur au procès des agresseurs des deux campeuses gelges dans la calangue. "La liberté sexuelle qu'elles affichaient n'était-elle pas un encouragement? Les deux filles étaient campeuses naturalistes homosexuelles et jolies. Une incitation à la débauche.

Coupables d'être libres, d'être belles. Et pourquoi pas d'être femmes. "Le viol, c'est vrai que c'est un truc profondément dégueulasse, ignoble. Mais je me mets un peu à la place du violeur de Liliane, avoue le technicien de F.R. 3 qui a filmé la stoppeuse. Elle est belle Liliane. Elle ne le cherchait pas, non. Mais c'est la nature, qu'est-ce que tu veux: une femme est une femme.

Comme si le viol était — ce que tous les sexologues ont démenti — un acte irrationnel, impulsif, incontrôlable, urgentissime, irrésistible, déclenché chez un être normalement constitué par la beauté de la femme. Affirmer que le mâle humain est un agresseur sexuel potentiel est une hérésie biologique, on le sait. Mais le mythe est tellement tenace que les femmes elles-mêmes finissent par croire que, si elles sont violées, c'est en hommage à leur beauté.

Inutile d'être laide

Or toutes les études concordent. "L'homme choisit la victime qu'il va violer avec un mépris frappant du sex-appeal conventionnel. Elle peut avoir soixante-quatorze ans et être sénile, ou avoir douze ans et demi et porter un appareil pour redresser les dents (5)." Aucune femme n'est inaccessible au viol. Ni l'extrême jeunesse, ni l'âge avancé, ni la laideur, ni la virginité ne sauraient être des preventifs.

A quoi bon, dans ce cas, se rendre inviolable, c'est-à-dire "imbaisable", comme le conseillent certains et certaines? S'enlaidir délibérément, baisser les yeux sous un regard trop insistant, éteindre tous les signaux qui peuvent être perçus comme des

autorisations, discuter d'homme à homme, boulot-boulot, se déssexualiser, se déféminiser? A quoi bon renoncer à son style de vie, nier son identité personnelle? Faut-il se violer pour se prévenir du viol? Les mesures d'autoprotection n'ont pas d'autre effet que de maintenir la femme dans la terreur et la haine de l'homme.

Ce n'est pas pour le châtrer qu'elles font campagne contre le viol mais pour avoir le droit de regarder un homme dans les yeux, le droit de séduire. Le droit de dire oui quand c'est oui, et non quand c'est non. Le droit de l'initiative, pourquoi pas, le droit de désirer sans toujours se laisser désirer, passives et provocantes comme on nous l'a toujours appris et comme on nous le reproche. De désirer, dis-je, pas de violer. "Pour nous, le viol n'est ni un désir ni un plaisir." Et ceux qui prétendent qu'elles "aiment ça" n'ont jamais écouté les femmes.

MARIELLA RIGHINI

(5) Voir note 2.

Source: Le Nouvel Observateur, le lundi 29 novembre 1976.

• RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFQ

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES

Comité ad hoc: Joanie Vance
Monique J. Forget
Christiane Bacave
le 24 janvier 1979

En novembre 1978, la Commission de réforme du droit du Canada présentait au ministre de la Justice, l'honorable Otto Lang, un rapport et des recommandations sur les infractions sexuelles. Ce rapport servira de base aux réformes des dispositions du Code criminel dans ce domaine.

La Fédération des femmes du Québec a jugé bon de prendre position sur l'ensemble des recommandations du Rapport no 10 de la Commission et de vous adresser ses commentaires sur des points particuliers intéressant davantage notre association.

La Fédération des femmes du Québec tient tout d'abord à féliciter la Commission qui a su présenter dans un langage clair et accessible des recommandations mieux adaptées à la réalité sociale et favorisant une approche égalitaire de la loi. Le rapport reflète une nouvelle philosophie dont nous voyons un exemple frappant dans la recommandation de la **disparition complète de l'immunité entre époux** (article 143 du Code criminel).

En ce qui concerne la **protection des mineurs**, (recommandation 7; articles 4 et 45) la Fédération des femmes du Québec appuie également les recommandations de la Commission tout en souhaitant fortement que les nouvelles dispositions du Code criminel soulignent la gravité de la faute en punissant plus sévèrement tout délit dont la victime est une personne mineure.

Nos suggestions portent sur trois points:

- I- La redéfinition des infractions
- II- Le consentement
- III- Le comportement sexuel et les moeurs antérieures de la victime (article 142).

I- La redéfinition des infractions

La Commission recommande la

création de deux textes distincts incriminant séparément les deux types de comportements sexuels prohibés, soit l'attouchement sexuel et l'agression sexuelle. (recommandation 3, page 15 rapport no 10)

La Fédération des femmes du Québec suggère que les définitions des infractions soient basées sur le degré de violence accompagnant l'infraction. On pourrait avoir les catégories suivantes:

- a) agression sexuelle
- b) agression sexuelle par un assaillant armé
- c) agression sexuelle ayant causé des blessures corporelles
- d) agression sexuelle ayant mis la vie de la victime en danger
- e) agression sexuelle par plus d'un agresseur

Remarques:

Cette suggestion est basée sur le principe que toute atteinte à l'intégrité corporelle est une agression. Les catégories telles que suggérées aident à déterminer la gravité de l'attentat par rapport aux circonstances de l'attentat et à fixer par conséquent la sévérité de la peine.

II- Le consentement

Le terme consentement n'est pas défini dans le rapport. Les nouvelles prescriptions du Code criminel sur les infractions sexuelles devraient dire clairement que la notion de consentement librement obtenu est incompatible avec l'emploi de la force.

Remarque

Le "consentement" obtenu à la suite de l'emploi de la force ou de toute contrainte est en réalité une **soumission**.

III- Le comportement sexuel et les moeurs antérieures de la victime

(article 142 du Code criminel)

Les moeurs antérieures de la victime n'ont aucune relation avec la vé-

racité de son témoignage. Ces moeurs antérieures ne doivent pas être utilisées pour mettre en question la crédibilité de la victime.

La Fédération des femmes du Québec a formulé ces quelques suggestions dans une optique positive en espérant qu'elles contribueront à la formulation d'une nouvelle loi vraiment juste pour tous.

DOCUMENTS

RAPPORT de la Commission de réforme du droit du Canada (no 10, nov. 1978).

A Response to Law Reform Commission Paper no. 10 par Joanie Vance.

Etude des délits sexuels dans le Code criminel par Marcia H. Rioux (CCSF)

Sexual Assault Offences — a response to Bill C-52. The Association of Women and the Law Ottawa Caucus **Group Rape in Vancouver and Toronto** par Lorene M.G. Clark.

Rape and the Law: A Background Paper par Joanie Vance.

An Update on the Interpretation and Enactment of Bill C-71 par Joanie Vance.

Proposed Amendment to the Criminal Code préparé par the Rape Crisis Centres.

Egalité et Indépendance, CSF.

Déclaration du ministre Marc-André Bédard, 10 juillet 1978.

B: LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

• SUJETS DE RÉFLEXION

Si le problème des enfants maltraités commence à être mieux connu, sans être pour autant résolu, celui des violences entre époux apparaît au départ si ignoré, si complexe et si fondamental qu'il semble tout à la fois désespérant et urgent de s'y attaquer.

Peu de pays jusqu'à ce jour ont pris conscience de l'existence de ce phénomène et le considèrent comme un réel problème. Certes de nombreuses personnes (médecins, avocats, magistrats, travailleurs sociaux) et services privés ou publics (hôpitaux, homes, services sociaux), confrontés quoti-

diennement avec ces situations conflictuelles, en ont connaissance. Mais, outre le fait que beaucoup de ces situations ne sont jamais révélées par honte, par crainte ou par ignorance, les données qui pourraient être disponibles restent éparées et ne sont pas parvenues jusqu'ici au niveau d'une coordination objective et scientifique susceptible de déboucher sur une action de type législatif ou social.

Par M.T. MEULDERS,
Professeur à la Faculté de Droit
de l'université de Louvain,
Belgique

Octobre 1976

Mme Laurette Robillard
Présidente du Conseil
du statut de la femme

Madame,

Je considère comme une honte pour notre pays qu'en 1976 les femmes battues et leurs enfants n'aient pas une protection légale adéquate. Ce sont les victimes qui sont punies. Est-ce parce que ce sont des femmes que cette situation persiste?

Vu de l'extérieur beaucoup de ces femmes victimes semblent ne pas s'insurger contre cette situation, mais je suis convaincue que si elles sentaient pouvoir avoir une aide et une protection, elles sortiraient de cette situation inhumaine.

Seul, un redressement de la situation nous permettrait de constater l'ampleur du problème, il n'y a pas que les maris ivrognes et illettrés qui agissent ainsi. Mon mari était professionnel et ne buvait pas. Je sais pour l'avoir vécu durant trois ans dans quelle situation d'impuissance et d'humilia-

tion nous nous retrouvons. Si j'ai pu m'en sortir seule, sans aide extérieure, c'est que je n'avais pas d'enfant et que j'avais conservé mon emploi qui me permettait d'être autonome. De plus, je n'ai pas eu ces pressions morales, de gens de bonne foi, qui te rendent coupable de ne pas donner une nouvelle chance, de ne pas repartir à zéro, etc. Ce qui fait qu'on supporte si longtemps qu'on se retrouve sans force pour se reprendre en main et lutter. (L'angoisse et la peur ça usent)

J'espère que vous exigerez des centres locaux d'accueil pour ces victimes et des lois justes. Vous êtes notre seule porte-parole auprès de nos dirigeants qui pensent d'avantage rentabilité qu'humanité.

Une femme humiliée qui a retrouvé sa dignité mais qui n'oubliera jamais

Source: Bulletin CSF

• DOCUMENT

LES FEMMES BATTUES ET MALTRAITÉES

Extraits d'un texte de
Marthe Asselin-Vaillancourt

Aujourd'hui, j'entrouve devant vous une autre Boîte de Pandore en croyant que, comme dans le mythologie ancienne, après en avoir extrait tous les maux, on verra apparaître au fond une petite lueur d'espérance et que, grâce à un effort collectif nous ferons diminuer, de façon tangible, la perpétuation à travers les siècles de ce scandale odieux: des femmes battues et maltraitées.

Qui sont les femmes battues?

Filles battues et maltraitées par un père abusif de son autorité, femmes privées d'argent, de nourriture, jetées à la rue selon le caprice du mari, épouses d'alcooliques, de violents, de jaloux, mères d'enfants qu'elles doivent protéger avant de songer à elles-mêmes; situation absurde mais combien réelle, aussi perpétuelle que la condition humaine, dont personne ne se sent responsable et dont on se préoccupe peu tant il est devenu courant de ne s'émouvoir que des injustices lointaines plutôt que d'envisager ce qui se passe si près de nous.

Il m'arrive parfois de douter de cet émoi trop facile surtout quand il n'a pas de débouché concret. Il faudrait peut-être voir si le cri des enfants de Sahel, le cri des Indiens exterminés au Brésil, celui des prisonniers politiques au Chili trouvent un écho dans nos cœurs par véritable compréhension, par soucis d'humanité, par réelle intention de l'entendre pour obvier à la situation, ou parce que cela nous permet de discourir longuement sur les multinationales les formes de gouvernements étrangers, l'exploitation des autres, sans jamais devoir réfléchir sur l'exploitation dont nous, nous sommes responsables et sur la domination d'une partie de l'humanité sur une autre que ce soit en raison de la situation géographique, du sexe ou de la couleur de la peau.

Mais à côté des grands cris de douleur de tous ces exploités, quelle idée que de faire entendre celui des femmes battues et maltraitées. Les cris de femmes sont ridicules et exagérés voyons donc, qui voudra les écouter?

Des femmes et des hommes aussi

ont entendu, malgré tout, et croient qu'il faut en parler sans cesse: "Il s'agit de dénoncer et de mettre fin à la plus vieille des oppressions domestiques, à la tyrannie féodale qu'exercent les hommes sur les femmes dans les familles, au viol de petites filles par leurs pères, aux coups des maris sur leurs épouses." Benoitte Groult ajoute en s'associant à cette lutte: "Toutes ces femmes qui racontent leur enfer, presque sans révolte, se sont tués trop longtemps. C'est à nous de crier pour elles."

Peu de pays jusqu'à ce jour ont pris conscience de l'existence de ce phénomène et le considèrent comme un réel problème. Certes de nombreuses personnes (médecins, avocats, magistrats, travailleurs sociaux) et services privés ou publics (hôpitaux, centres d'hébergement, services sociaux), confrontés quotidiennement avec ces situations conflictuelles, en ont connaissance. Mais, outre le fait que beaucoup de ces situations ne sont jamais révélées par honte, par crainte ou par ignorance, les données qui pourraient être disponibles restent éparses et ne sont pas parvenues jusqu'ici au niveau d'une coordination objective et scientifique susceptible de déboucher sur une action de type législatif ou social.

Le sujet est difficile à aborder cependant pour toutes sortes de raisons: respect humain, bonne conscience, etc., etc., essayez seulement auprès de vos amis, vous verrez bien leurs réactions, puis parlez-en à ceux qui détiennent des postes-clés dans notre société, à des femmes, à de jeunes adultes. En deux temps trois mouvements, on a réglé la question, on vous fustige du regard se demandant si vous êtes sain d'esprit. Si vous y tenez mordicus, on poursuivra la conversation en vous inondant de tous les vieux clichés, les railleries, les sarcasmes que vous méritez pour oser déranger des gens sérieux qui n'ont pas de temps à perdre avec des choses de si peu d'importance.

On commence toujours par nier le fait: Voyons donc il n'y en a plus depuis belle lurette et celles qui le sont encore doivent bien le mériter. Et arrive la belle assurance: Moi si mon mari (ou ma femme) levait la main sur moi, il ne le ferait qu'une fois. S'il en est qui endure et qui con-

tinue de vivre avec lui par la suite, c'est qu'elles aiment ça. Chères bonnes âmes, il ne leur viendrait jamais à l'idée que la personne maltraitée n'aime pas les mauvais traitements mais aime son mari, a pitié de lui, endure pour ses enfants, espérant envers et contre tout que la situation va changer un jour à force de prières, d'endurance, de bonté.

Depuis des temps immémoriaux, n'a-t-on pas toujours appris aux filles qu'elles doivent être gentilles, obéissantes, miséricordieuses, magnanimes pardonnant sans cesse parce qu'elles sont "faites pour ça." Rappelons-nous pour plusieurs cet enseignement fut le seul cours de préparation au mariage que nous ayons reçu. Si par malheur, on allait l'oublier, un bon vieux sermon nous replaçait les esprits, comme une douche d'eau froide replace les nerfs trop agités. Après toutes les exhortations à bien remplir notre rôle pour lequel on avait toutes les grâces d'état nécessaires ipso facto, on terminait en soulignant que pour le mari la vie est difficile, il gagne le pain à la sueur de son front, il a des responsabilités lui, il n'a pas de patience et s'attend, en entrant au foyer, qu'il soit en retard ou ivre-mort peu importe, de trouver une femme accueillante, prête à exécuter ses quatre volontés. Et jolie et bien mise par surcroît. Mais c'est dépassé, c'est fini ce temps-là s'exclame-t-on! Bien sûr, mais peut-on croire que les mères en éduquant leurs rejetons ont pu éviter la retransmission de tous les stéréotypes féminins et qu'en l'espace d'une génération, nos filles sont devenues autonomes et capables de prendre au main leur situation quelle qu'elle soit, avec le peu d'organisation sociale dont elles sont entourées et les lois désuètes qui les régissent. Que non, des publications comme Regards sur nous-mêmes, La femme Canadienne et plusieurs articles d'auteurs féminins le prouvent aisément.

D'ailleurs on n'en meurt pas d'une bonne volée (bonne pour qui?). Quelques bleus, quelques contusions, c'est si anodin que les législateurs ont toujours trouvé plus important à se mettre sous la dent. C'est de peu d'intérêt pour ceux qui détiennent le pouvoir, comme l'ensemble de la condi-

tion féminine, qu'il s'agisse de congé maternité, de planification de naissances, de conditions de travail ou du sort fait à la mère célibataire responsable toute sa vie d'un enfant qu'il a bien fallu être deux pour concevoir.

Il ne suffit pas de déplacer les pouvoirs. Il faut libérer chez les citoyens ordinaires leur capacité de responsabilités sociaux-économiques et politiques. Tout le contraire de l'élitisme d'un nombre restreint de militants qui téléguident le "peuple" dans leur propre sillage pour leur conquête du pouvoir. Certains leaders ont d'étranges liens de parenté avec les politiciens les plus traditionnels.

Leurs contestations sont parfois d'un simplisme déroutant: du refus global à la solution panacée des coopératives ouvrières de production. Pendant ce temps, l'existence concrète et actuelle des travailleurs reste sans la moindre petite responsabilité collective qui leur donnerait le goût d'aller plus loin. Il y a eu chez nous, depuis quelques temps, une consommation massive de discours sur le pouvoir, qui a fait de celui-ci un *deus ex machina*, étranger à la réalité contemporaine et aux nouvelles composantes complexes du pouvoir dans une société ouverte, pluraliste, multipolaire.

Maria de Koninck, dans une recherche effectuée pour le Conseil du statut de la femme, voit dans la situation des femmes violentées, une manifestation évidente de l'inégalité entre les sexes, dans notre société. Que des femmes soumises à la violence dans leur milieu familial ne puissent en sortir, lui apparaît une des conséquences les plus tragiques de la condition féminine. Dans sa définition, la **femme violentée** comporte d'après elle un groupe plus considérable de femmes que l'expression **femmes battues** qui fait référence aux femmes qui sont frappées à plusieurs reprises, par leur conjoint, et chez qui les coups laissent des traces.

"Dans les manifestations de la violence, la limite à ne pas franchir est un problème bien théorique et ses manifestations sont diverses. Les femmes reçoivent, dans certains cas, des coups d'une ampleur telle, qu'ils nécessitent une hospitalisation. Ces coups sont des coups de poing, des coups de pied ou des coups portés avec des objets tels que couteaux, bouteilles. Dans d'autres cas, sans que la femme ne soit frappée comme tel, des objets sont lancés par un

conjoint volent à travers les pièces du domicile, des murs sont défoncés, des chaises renversées. Dans d'autres cas, la violence est verbale: "je te tuerai" ou des insultes sont lancées avec une violence telle que les femmes s'attendent à recevoir des coups. Ces manifestations témoignent d'un climat dangereux. Les femmes violentées sont donc celles qui sont victimes de violence verbale ou physique, qui crée un climat d'insécurité tel, qu'elles se sentent menacées ou qu'elles sentent que leur enfant est menacé. (Maria de Koninck)

Une étude effectuée à Toronto rapporte que 54% des foyers sont des foyers de violence et cette violence s'exerce contre les femmes et les enfants. B.J. Gelles dans son volume: **Abused Woman** soutient l'hypothèse que: "plus un individu est exposé à la violence comme enfant (à la fois comme observateur et comme victime) plus il sera violent comme adulte". D'où l'urgence d'une action rapide pour interrompre la transaction de comportements violents, dans les prochaines générations.

Quantifier le problème est difficile, les femmes consentent à parler, de bouche à oreille et après promesse de garder le secret. J'ai rencontré plusieurs responsables de ressources mises à leurs dispositions et, bien qu'ayant une idée de l'ampleur du problème, aucun ne possède de statistiques. Les femmes, bien souvent, cachent la nature de leurs blessures, par honte, par gêne ou par crainte de récurrence. J'ai constaté moi-même que les femmes "tombent souvent" ou se cognent aux meubles de façon régulière comme si elles étaient unijambistes ou semi-voyantes. Je n'oublierai jamais un après-midi, alors que j'attendais à l'urgence d'un hôpital de la région cette pauvre femme qui entre toute pleine de contusions. Elle s'assoit à mes côtés l'air résigné de celles qui en ont l'habitude et me dit: "Je suis tombée du camion de mon mari, la porte s'est ouverte".

Incrédule, je regarde son manteau et ses bas qui ne portent aucune trace de déchirures. Surprenant mon coup d'oeil, le mari, qui nous a rejoint entre temps, affirme imperturbable. "On est retourné à la maison pour qu'elle puisse mettre des vêtements propres pour venir à l'urgence" et le regard qu'il fait peser sur elle la plonge dans un silence prudent. Comment le médecin aurait-il pu douter du témoignage du mari, elle n'a pas dit un seul mot. Et cette jeune femme, battue par son fils de 15 ans, à qui elle a refusé une per-

mission. Et tant d'autres, puisque en 1976, le tiers des demandes de divorce l'étaient pour cruauté physique, et combien ne demandent jamais le divorce et endurent jusqu'à la mort.

Nicole Côté dans **Les droits de la famille** définit la cruauté physique et rappelle qu'elle doit être telle que la vie commune est devenue intolérable: "La cruauté physique est en fait l'emploi de la violence physique d'un conjoint à l'égard de l'autre. Frapper son conjoint est un acte de cruauté physique. Selon la loi, la violence employée par l'un des conjoints doit être telle qu'elle met en danger la vie ou la santé physique de l'un des époux ou rend probable un tel danger, rendant ainsi intolérable la continuation de la cohabitation des époux.

Jusqu'à quand faut-il donc se laisser battre avant de pouvoir demander un divorce avec quelques chances de succès? Dans les faits, on n'a pas à attendre que sa vie soit en danger pour agir. Ce qu'il est nécessaire de prouver dans ce cas, c'est la régularité de la violence. Par exemple: Votre mari reçoit son salaire tous les jeudis et, ce jour-là, il en profite pour aller prendre "un verre" à la taverne. Ces soirs-là, il entre toujours tard et vous savez qu'à peu près chaque fois la dispute qui suivra tournera fort probablement aux coups. Dans ce cas, il s'agit de ce qu'on appelle une situation régulière et il n'est pas du tout nécessaire d'attendre que votre vie ou celle de vos enfants soient en danger. Une telle situation constitue donc un bon motif pour demander le divorce (article 3 d Loi du divorce).

Va pour la loi du divorce, on verra plus loin comme ce n'est pas toujours aussi facile et les difficultés qu'éprouvent les femmes qui n'ont pas de secours, pas de ressources financières et qui doivent partager le lit de leur agresseur.

Les Américains ont établi quelques chiffres significatifs. Richard Levy estime que 25 millions d'épouses américaines font l'objet de sévices corporels de la part de leurs maris, ce chiffre comprend celles qui reçoivent très régulièrement des râclées. Le gouvernement américain s'est ému et proposera au Congrès des mesures visant à obvier aux violences domestiques.

Erin Pizzey, en Angleterre, a rencontré plus de 6,000 femmes dans cette situation. Mais, parce que nous n'avons pas plus de chiffres on parvient difficilement à faire la preuve de l'importance du problème et à

éveiller la conscience populaire sur son ampleur.

QUELQUES CAUSES:

La cause première semble être l'antique croyance populaire qui réside dans une attitude culturelle enracinée profondément dans les mentalités: la femme est la propriété de l'homme, croyance qui a été, est encore en certains pays, appuyée par les lois qui régissent les rapports sociaux et soutenue par les dictons populaires, quand ce n'est pas encore par les enseignements religieux. Bien qu'il n'existe plus dans nos systèmes juridiques de "droit de châtiement", rares sont ceux qui n'admettent pas le bon droit du mari dans certaines circonstances: refus de relations sexuelles, non-préparation des repas en temps voulu, mauvaise conduite de la fille aînée, échec scolaire du petit dernier, etc., etc.. Tout est prétexte à exercer sa domination, à affirmer son autorité et sa virilité que ce soit par la force ou autrement. Et puisque notre société est basée sur la famille et que l'homme en est considéré comme le chef, on préfère taire ce qui pourrait ébranler la stabilité du mariage.

Kathrin Pérutz dans **Le mariage en accusation** assure que le mariage, tel qu'on le conçoit dans la société nord-américaine est fondé sur des réalités d'un autre âge. Hommes et femmes se trouvent coincés dans des rôles qui ne tiennent nullement compte de leur personnalité profonde. La structure patriarcale du mariage ne correspond pas non plus aux conditions de la vie actuelle, la conception paulienne de la femme soumise au mari n'est plus viable parce qu'elle n'a plus de fondement dans l'ordre social." Hélas! Bien des femmes ont encore inscrit profondément au fond d'elles-mêmes cette acceptation de l'inégalité entre les sexes et d'une relation de dominant à dominée. On est fort loin du concept que la femme aime se faire battre; non la femme subit, parce qu'elle est plus faible physiquement et qu'elle n'a pas d'autre choix: ce genre de relation mauvaise. Une femme déclarait récemment: "Vaut mieux un mauvais mari que pas de mari du tout." La violence dans la famille demeure une question voilée, dont il n'est pas élégant de parler et que les femmes subissent dans l'isolement et le silence. Erin Pizzey a souligné l'importance de la violence exercée sur les femmes enceintes. Combien de femmes ont vu leur grossesse se termi-

ner à cause des coups reçus. Le sociologue américain Gelles a remarqué ce fait également et son hypothèse est que, dans ces cas, la violence et la domination sont dirigées à la fois contre la femme et contre l'enfant.

L'ALCOOL

La plupart des femmes admettent que leurs maris avaient absorbé de l'alcool avant d'accomplir leurs gestes brutaux. Maria de Koninck, dans son étude pour le compte du CSF, affirme "qu'il faut être prudent dans la question de l'alcool afin de ne pas lui accorder un rôle essentiel parce qu'on risque, encore une fois, de faire dévier le problème. Des études américaines tentent d'ailleurs de cerner le problème, les personnes travaillant auprès des femmes battues considèrent, en effet, qu'une approche nouvelle diminue l'importance traditionnelle accordée à l'alcool". L'alcool permet d'excuser le geste, le mari prétendant qu'il n'était plus maître de lui, la femme pardonnant parce que ce n'est pas tout à fait sa faute. Une question à se poser: l'homme boit-il pour se donner le courage d'exercer son autorité ou l'alcool lui permet-il de donner libre cours à sa violence sans en ressentir une trop grande culpabilité?

LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Les femmes battues se retrouvent dans toutes les classes socio-économiques, des plus favorisées aux plus démunies. La différence c'est que celles qui disposent de moyens financiers peuvent s'évader de la maison, faire une balade en automobile ou prendre une chambre dans un hôtel avoisinant. Une femme m'a déjà affirmé qu'elle passait la plupart des nuits des fins de semaines de l'été cachée sur le siège arrière de l'automobile en attendant que la crise se résorbe; son mari entrant vers les deux heures du matin, prenait une heure ou deux avant de s'endormir abruti par l'alcool. Gare à qui se trouvait sur son passage à ce moment-là. L'hiver, elle s'enfuyait à l'hôtel. Une autre, complètement démunie, se cachait dans les arbustes de l'arrière-cour de sa maison y subissant l'humidité des nuits fraîches alors que l'hiver, elle a tout enduré jusqu'à ce que les deux aînés soient adolescents. Rien ne lui fut épargné: fracture du crâne, du nez, chaises écrasées sur la tête. Qu'au-

rait-elle pu dire ou faire sans nourriture, sans vêtements, sans argent. Porter plainte et le voir revenir au foyer deux fois plus mauvais, porter plainte et devoir partager son lit, quémander le pain et le beurre du lendemain, porter plainte et le voir se venger sur les enfants et devoir subir la réprobation de sa famille et de sa belle-famille. Non, quand on n'est pas indépendante économiquement, on ne porte pas plainte, on subit, on endure le terrorisme verbal comme les coups physiques.

LA RELATION SEXUELLE MAL RÉUSSIE, L'IMPUISSANCE SEXUELLE, L'ANXIÉTÉ DE PERFORMANCE

A cause d'une mauvaise éducation sexuelle ou tout simplement par absence d'éducation sexuelle, certains hommes appuient leur virilité sur l'exercice de leurs fonctions sexuelles et surtout sur la fréquence des relations sexuelles. Tant par semaine ou tant par mois et l'on est un vrai homme. Or, si l'homme n'atteint pas la performance désirée, si la satisfaction n'atteint pas le point souhaité ou si la femme n'accepte pas certaines façons d'agir, elle sera traitée d'incompétente, de putain, de froide, de mauvaise ci ou ça, devant les enfants, dans les soirées, partout où il a la chance de l'humilier. Et ces blessures au coeur sont facilement accompagnées de blessures physiques. Si la maladie, le stress, la compétition au travail, le rythme de vie trop rapide et bien d'autres causes amènent une impuissance temporaire ou permanente, le mari qui n'accepte pas sa situation a une coupable à portée de la main. Pas de consultation médicale, c'est bien connu, la femme est la seule responsable. Que de confidences de femmes malmenées, dans ces cas-là.

CONSEIL RÉGIONAL DE THETFORD-MINES

Présidente: Carole E. Bédard
Vice-présidente: Lise C. Olivier
Secrétaire-trésorière: Rose-Hélène
Martin

REMARQUES PRÉLIMINAIRES:

Au moment où l'on commence à reconnaître l'existence du phénomène de la violence exercée contre les femmes et avant que la mode et les faiseurs d'images n'aient définitivement convaincu l'opinion publique de la puissance érotique incomparable des pratiques sado-masochistes, démystifier un tabou, situer le problème de la violence dans son contexte réel tiennent à la fois de l'urgence et de la désespérance:

- Urgence de fournir des moyens législatifs et sociaux à celles qui subissent des sévices;
- Désespérance devant les bonnes volontés réfrénées à coups (sic) de priorités, de budgets, de secret professionnel et quoi encore...

Pour tenter une esquisse de la situation de violence vécue par les femmes de notre milieu, il a fallu improviser et faire des prodiges de diplomatie pour recueillir des données éparses et parcimonieuses.

Nous ne prétendons pas avoir fait le tour de quelque partie que ce soit de la question. La seule caractéristique des recommandations que nous soumettons à la discussion est de présenter une sorte de *consensus régional*. C'est la première fois dans la courte histoire de notre Conseil Régional et nous en sommes humblement très fières.

UN SONDAGE... POURQUOI?

En plus de s'inscrire dans une vaste démarche de conscientisation de la population, face à une situation trop longtemps caricaturée par notre société, le présent sondage avait comme objectif général **de découvrir s'il existe un problème important de violence physique et/ou morale vécu par les femmes de notre région.**

Si, lors de la compilation des données, la réponse était affirmative, trois objectifs spécifiques se greffaient au premier, à savoir:

- 1° **connaître les formes de violence dont les femmes sont victimes;**
- 2° **connaître et faire connaître les services de soutien et d'accueil dont dispose le milieu;**
- 3° **faire des représentations auprès d'instances gouvernementales et/ou groupes sociaux capables de suppléer à l'insuffisance des services, le cas échéant.**

L'ÉCHANTILLONNAGE

1- Les services professionnels:

- * Le corps médical:
17 médecins — généralistes, gynécologues, psychiatres
- * Les services sociaux;
- * Le corps policier municipal;
- * L'aide juridique.

La compilation des données des groupes ci-haut mentionnés n'apparaît pas dans le présent rapport, certaines réponses ne nous étant pas parvenues.

Qu'il suffise, pour le moment, de mentionner que les informations reçues, à cette date, confirment la gravité de la situation et font état de l'insuffisance des moyens d'assistance dans notre milieu.

Qu'on nous permette finalement de déplorer le fait que 2 médecins seulement aient accepté de remplir notre questionnaire fort peu compromettant pourtant, vous en conviendrez.

LA COLLOQUE DU 10 MARS

80 personnes étaient présentes à titre personnel ou membres d'association féminines locales, telles les Châtelaines, les Cercles des fermières, les Comités de condition féminine CSN et CEQ, le Comité des citoyens, l'Union des oubliés de la terre.

LE QUESTIONNAIRE

1. a) Etes-vous — ou avez-vous récemment été — une femme victime de violence? oui 2 non 10
- b) Etes-vous — ou avez-vous récemment été — témoin de violence exercée contre une femme? oui 10 non 3
2. a) S'agit-il de violence physique? oui 8 non 2
Précisez: coups de pieds 2
coups de poing 4
giffles 7
coups au moyen d'objets 1
viol 1
autres
- b) S'agit-il de violence morale? oui non
Précisez: menaces verbales 4
chantage psychologique 5
abandon 1
autres
3. A quel milieu appartient la personne à laquelle vous faites référence?
démuni 1
moyen inférieur 4
moyen supérieur 5
aisé 1
4. Dans quel groupe d'âge se situe-t-elle?
15-20 40-50 3
20-30 4 50-60
30-40 5 60 et plus
5. De qui cette personne est-elle la victime?
père 1 mère
frère soeur
époux 9 enfant
entourage1 étranger(ère)
6. Cette personne a-t-elle recherché des services d'assistance? oui 8 non 3
- a) Si oui, auprès de qui: famille 6
amis 2
médecin 3
police 2
services sociaux 2
aide juridique 6
- b) Ces services étaient-ils suffisants? oui non 6
ou si non, quels types de services lui sembleraient adéquats?
hébergement temporaire 3
assistance psychologique 6
autres 5

QUE RETENIR DE LA COMPILATION DES DONNÉES?

Témoins de violence	10/20	12.5%
Violentes	2/80	2.50%
Témoins de violence	10/80	12.5%
Ni l'un, Ni l'autre	1/80	1.25%
Non répondants	67/80	83.75%
% violentées - témoins:	12	92.30%
répondantes	13	

Quoiqu'on ne puisse accorder aucune valeur scientifique(1) aux pourcentages issus de notre compilation nous pouvons affirmer détenir des indices justifiant une revendication collective de moyens d'assistance, à caractère permanent, pour les femmes violentées.

Sans insister sur l'interprétation des réponses compilées précédemment, nous tenons à souligner la mauvaise formulation de la question 3; à l'analyse, nous constatons qu'elle prête à interprétation et à confusion.

UNE CARENCE DANS LES SERVICES

Les réponses fournies aux questions 6A) et 6B) ont confirmé la nécessité des recommandations concluant cette partie de notre recherche. La dispersion des services requis en temps de crise, le recours à sa famille, replacent, croyons-nous, la femme victime de violence dans une nouvelle situation de dépen-

1. a) échantillonnage trop restreint lorsque appliqué à la totalité de la population féminine de la région;
- b) sur-représentation possible de femmes sensibilisées au problème en raison de la publicité entourant le colloque;
- c) à l'appui de la valeur d'indice, aucune pression n'a été exercée sur la clientèle pour l'obliger à rendre la feuille de sondage.

dance, d'autoritarisme et d'insécurité. Quoi qu'il en soit, et quoi qu'on en pense, il y a sûrement une carence quand, après avoir consulté trois sources, en moyenne, aucune répondante n'a jugé l'assistance suffisante...

Nous croyons donc que le temps des centres d'accueil subventionnés par des programmes de création d'emplois temporaires est révolu. Il nous apparaît impérieux de doter les régions de maisons d'hébergement permanentes. Bien que le travail bénévole sera toujours nécessaire à qui a besoin d'écoute, nous sommes persuadées de la nécessité d'assurer des services professionnels aux victimes de mauvais traitements.

Des services de consultation existent à divers niveaux: médical, social, juridique, etc... Si nous ne voyons pas l'intérêt de les dédoubler, nous demeurons persuadées de l'importance d'intensifier les communications entre ces diverses instances et de faciliter la coordination de leurs interventions auprès des femmes violentées.

D'AUTRES VISAGES DE LA VIOLENCE

A l'intérieur de la rencontre du 10 mars dernier, un forum sur la violence faite aux femmes avait été prévu afin de conscientiser les participantes aux diverses formes de violence dont elles sont victimes. Françoise G. Stanton a, par son exposé, stimulé les femmes à réaliser que la violence ne se définit pas uniquement en termes de coups et d'agressions physiques mais aussi en manifestations plus ou moins subtiles de violence sociale, issue de certaine éducation sexiste, véhiculée dans les médias et manifeste dans les services mis à la disposition de la population en général.

Cette prise de conscience a amené les femmes de notre région à s'interroger sur le sort qu'on leur fait subir. Violentées, nous le sommes toutes et à différents niveaux. Mentionnons, entre autres points de discussion:

— **l'aspect médical:**

- a) le mode d'accouchement alors que chez nous la très grande majorité des femmes doit accoucher naturellement, le service d'anesthésie ne pouvant!? suffire à la tâche...

- b) la négation du droit de la mère à vivre sa maternité avec son nouveau-né durant son hospitalisation;
- c) l'absence de comité thérapeutique permettant à la femme d'interrompre une grossesse non désirée.

— **l'aspect social:**

- a) l'absence totale de ressources humaines, budgétaires, d'hébergement pour venir en aide aux femmes victimes de violence;
- b) les offres d'emploi adressées aux candidats masculins seulement;
- c) la prolifération des spectacles osés et/ou pornographiques dans les bars;
- d) absence de promotion et d'organisation en matière de sport d'équipes féminin.
- e) cédules d'accès aux équipements sportifs inexistantes ou inadéquates;
- f) annonces publicitaires où la femme est jeune, douce, voluptueuse ou ménagère bé-bête.

● RECOMMANDATIONS

POUR LES ATELIERS IIA et B

CONSEIL RÉGIONAL DE THETFORD- MINES

Nous n'avons pas tenté de reformuler toutes les recommandations contenues au dossier de la violence de la politique d'ensemble élaborée par le CSF.

Nous nous sommes attachées à renforcer les deux recommandations suivantes, jugées prioritaires dans notre milieu:

— Que le ministère des Affaires sociales affecte des crédits à la création et au maintien de centres d'accueil pour les femmes victimes de violence.

— Que le ministère des Affaires Sociales et le ministère de la Justice **enjoignent** les praticiens et le personnel de soutien des services sociaux, hospitaliers, médicaux, juridiques et policiers de compiler spécifiquement tous les cas de violence exercée contre les femmes afin d'établir des statistiques annuelles et de connaître les besoins du milieu.

Certaines recommandations, on le constatera, ont une portée strictement locale. Nous avons tout de même tenu à les faire apparaître à ce dossier parce que nous croyons qu'elles peuvent s'appliquer à d'autres régions et nous amener les commentaires et suggestions de groupes vivant des conditions similaires.

Cette prise de conscience a amené les participantes à formuler les recommandations suivantes:

au plant strictement local:

— que le Conseil Régional de la FFQ (Thetford) en collaboration avec les groupes représentés, entreprenne des actions visant à limiter l'utilisation de danseuses — "stripteaseuses" etc... pour rentabiliser les bars de la région;

Que la Fédération des Femmes du Québec dénonce la mode des spectacles pornographiques, incitations non équivoques à des pratiques violentes contre les femmes.

RAPPORT DU CSF: ÉGALITÉ ET INDÉPEN- DANCE

Objectifs

Prévenir la violence.

Combattre toute forme de violence envers les femmes.

Contribuer à changer les mentalités qui font des femmes des "propriétés privées" (à caractère sexuel) des conjoints et des hommes en général.

Briser l'isolement des victimes de la violence, en permettant aux femmes de tout âge et de toutes conditions, aux prises avec de telles situations, de recourir à des services adéquats qui incluraient des centres de refuge.

Recommandations

2-53

QUE le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Justice entreprennent en collaboration avec le Conseil du statut de la femme une action de sensibilisation et d'information populaire sur la violence exercée contre les femmes.

2-54

QUE le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Justice

● mettent à la disposition des praticiens et du personnel de soutien des services sociaux, hospitaliers, médicaux, juridiques et policiers, une information adéquate concernant la violence exercée contre les femmes;

● s'assurent que les praticiens compilent de façon spécifique tous les cas de violence exercée contre les femmes afin d'établir des statistiques annuelles.

2-55

QUE le gouvernement du Québec amende le règlement 3.2.1.6 de l'article 4 de la Loi des services de santé et des services sociaux afin que soit inclus dans les cas d'urgence le traitement de toute victime de viol ayant subi un traumatisme apparent ou non apparent. Ces traitements devraient s'accompagner de mesures préventives, des constatations médicales nécessaires à étayer la preuve judiciaire et d'exams pertinents servant au dépistage d'une grossesse et d'une maladie transmise sexuellement.

2-56

QUE le ministère des Affaires sociales

● établisse les centres hospitaliers des services pour les victimes de violence, en particulier:

— des services d'accueil spéciaux pour certains cas d'urgence dont bénéficieraient entre autres les femmes battues et les victimes de viol;

— l'organisation de traitements adéquats que le traumatisme soit apparent ou non;

— la référence, le cas échéant, aux ressources appropriées (centre d'aide aux victimes de viol, maison d'accueil, département de service social des centres hospitaliers);

— la spécification dans le rapport médical, (lorsqu'il y a constatation de violence) de la raison de cette violence en vue d'établir des statistiques précises;

● désigne dans chaque région un ou des centres hospitaliers qui seraient spécialement organisés pour certains traitements spécifiques en cas de viol;

● accroisse et améliore les organismes existants pour le dépistage, la prévention et les traitements des cas de violence exercée dans la famille, et développe des services connexes de thérapie individuelle, conjugale et familiale, de façon à permettre une "déjudiciarisation" des problèmes de violence à l'intérieur de la famille;

● favorise la création de centres d'aide aux victimes de viol et la création de maisons d'accueil pour les

femmes en situation de crise qui ont besoin d'un refuge pour elles-mêmes et leurs enfants. Ces maisons d'accueil pourraient également offrir l'hébergement aux victimes de viol;

- donne des directives aux agents d'aide sociale, en vue de l'octroi de crédits d'urgence pour les femmes, en difficulté même si celles-ci n'ont pas entamé de procédures de séparation ou de divorce.

2-57

QUE le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Justice en collaboration avec le Conseil du statut de la femme et la Corporation professionnelle des médecins, forment un comité ad hoc afin d'établir un protocole médical unique pour le traitement des victimes de violence pour l'ensemble des centres hospitaliers de la province.

2-58

QUE le ministère de la Justice

- organise des services à l'intention des victimes de violence, en particulier:

- la formation au sein des corps policiers, d'unités spéciale mixtes pour intervenir dans les cas de violence exercée contre les femmes;

- la coordination entre les intervenants, lors des interventions de ces unités spéciales afin d'éviter une répétition indue des interrogatoires;

- le transport rapide des victimes de violence à un centre hospitalier;

- l'établissement des constatations nécessaires à la corroboration de la preuve par le centre hospitalier uniquement, éliminant ainsi toute constatation médicale préalable au poste de police;

- s'assure que dans les cas de viol l'enquête policière soit faite par les femmes policiers des unités spéciales dont la création est recommandée;

- s'assure que

- les services d'enquête policière acheminent toutes les plaintes de voies de fait à caractère sexuel au procureur de la Couronne;

- tous les procès de viol se tiennent à huis clos (juge, deux procureurs, victime, officiers de justice, prévenu, travailleuses des centres d'aide aux victimes de viol, jury s'il y a lieu) à moins que la victime n'exige que son procès se tienne publiquement. Dans les cas de huis clos, la présence de toute autre personne devrait être autorisée par la victime;

- les travailleuses des centres d'aide aux victimes de viol puissent être admises à l'enquête policière et à toutes les étapes du processus ju-

diciaire et puissent témoigner dans l'anonymat;

- le rapport du médecin ayant procédé à l'examen de la victime soit accepté à la corroboration de la preuve (prima facie);

- son personnel policier compile tous les appels téléphoniques provenant des femmes violentées en vue de permettre une étude de cette situation.

2-59

QUE le ministère de la Justice du Québec fasse pression auprès de son homologue fédéral, afin que les articles de loi concernant le viol et la tentative de viol, actuellement inscrits dans la partie IV du Code criminel traitant des infractions d'ordre sexuel, soit inséré dans la partie VI consacrée aux infractions contre la personne, plus spécifiquement dans la catégorie "voies de fait", avec l'ensemble des modifications suivantes:

- que l'article 244 du C. Cr. couvre deux nouveaux types de voies de fait, à savoir: voie de fait à caractère sexuel;

- que les articles 149 et 156 du C. Cr. soient abrogés;

- que le viol entre époux ne soit pas exclu de ces deux nouveaux types de voie de fait;

- que l'article 146 du C.Cr. soient modifié afin de prévenir l'abus sexuel des personnes de moins de quinze ans;

- que les articles 146, 151, 152 et 153 du C. Cr. soient modifiés afin de supprimer l'expression "de mœurs antérieurement chastes";

- que soit abrogé l'article 142 du C. Cr. et que soit la Loi de la preuve du Canada de façon à prohiber toute question sur le passé sexuel de la victime;

- que la Conférence des juges soit alertée sur les disparités importantes constatées dans les sentences rendues en matière de viol par les différents juges, pour des causes analogues.

2-60

QUE le ministère de l'Éducation s'assure que les étudiants (niveaux collégial et universitaire) qui se dirigent vers les services sociaux, hospitaliers, médicaux, juridiques et policiers reçoivent une information adéquate, et soient formés à des techniques d'approche spécifiques relatives à la condition des femmes violentées, des victimes de viol, des victimes d'abus sexuels, des prostituées.

2-61

QUE le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de la Commission des

services juridiques et en collaboration avec la Commission des accidents du travail, intensifie la diffusion d'une information adéquate concernant la Loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et la Loi d'incitation au civisme.

2-62

QUE le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de la Commission des services juridiques diffuse aussi de l'information à tous les recours possibles aux victimes de violence.

2-63

QUE la Commission des services juridiques s'assure que les victimes de violence puissent bénéficier rapidement, dans les bureaux d'aide juridique, de conseils des avocats.

2-64

QUE le ministère de la Justice favorise la nomination en plus grand nombre des femmes au poste de procureurs de la Couronne.

2-65

QUE le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports favorise l'organisation de cours d'autodéfense pour les femmes, dans les centres de loisirs socio-culturels et que ces cours soient dûment approuvés par le ministère de l'Éducation afin d'en assurer le contrôle et la qualité.

LA VIOLENCE DANS LA PRATIQUE MÉDICALE À L'ENDROIT DES FEMMES

• SUJETS DE RÉFLEXION

LE DR LISE FORTIER FAIT UNE VIOLENTE SORTIE CONTRE LA "MÉDECINE MÂLE"

Le Soleil, 5 décembre 1970

par Christian COUTLEE

MONTREAL (de notre envoyé) — Le gynécologue montréalais bien connue, le Dr Lise Fortier, s'en est prise hier aux médecins "mâles" en les accusant de se laisser guider dans la pratique de la médecine par leurs besoins de dominer les femmes et d'y appliquer là, comme ailleurs, un double standard.

Parlant devant les délégués au 40e congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada, le Dr Fortier a également accusé tous les hommes et l'Eglise catholique de vouloir perpétuer ce besoin de domination de la femme à tous les niveaux.

Rappelant que les médecins ont une attitude négative devant la vasectomie (ablation des organes génitaux masculins), qu'on ne la pratique guère généralement, que certains hôpitaux même la défendent, qu'on la recommande rarement et que l'on ne fait rien pour éduquer les hommes à l'accepter, le Dr Fortier explique que bien que ce soit là une opération beaucoup plus bénigne qu'une ligature des trompes, quand une femme a eu huit grossesses et huit accouchements, c'est à elle qu'on recommandera de subir une anesthésie générale et de se faire ouvrir le ventre. "Pas question de toucher aux organes génitaux de monsieur: c'est à croire que la sexualité est à l'usage exclusif des femmes et que seules elles doivent en subir les conséquences.

"Donc, les hommes, en médecine comme ailleurs, appliquent une politique de double standard qu'ils ont inventée pour satisfaire leur besoin de dominer les femmes.

"On ne saurait mieux la dominer qu'en la soumettant à son destin biologique, en faisant une bête à reproduction", a précisé le Dr Fortier.

Pour démontrer que ce qu'elle affirme se pratique actuellement, le Dr Fortier a rappelé qu'il existe un règlement des hôpitaux qui stipule que l'on doit consulter, si on a en vue une intervention qui aura pour but de stériliser une femme "en période génitale active", quelle que soit la raison de cette intervention.

"Veut-on éliminer ainsi les abus des médecins peu scrupuleux en mal de grossir leur pécule?", demande le Dr Fortier. Si oui, elle demande pourquoi on n'exige pas de consulta-

tion quand les femmes ont dépassé leur période active ou encore dans les cas d'amygdalectomies ou d'appendicectomies... "pour ne citer que deux opérations qui sont faites à tort ou à travers", ajoute-t-elle.

Elle explique en outre que la consultation est également obligatoire dans les cas de césarienne. "Pour moi qui ai connu le temps où on essayait tout, même de tuer la mère ou de la laisser mourir plutôt que de la césariser, de telle sorte qu'elle arrivait en général moribonde à l'intervention, la consultation en vue d'une césarienne me semble une farce de mauvais goût."

Concernant les questions de la contraception et de l'avortement, le Dr Fortier a accusé les médecins de se laisser influencer, au niveau de la pratique médicale par des questions de morale qui n'ont rien de scientifique et d'être des "à-plat-ventristes" devant les aumôniers et les soeurs supérieures qui siègent aux comités médicaux d'hôpitaux. Ces derniers, elle les considère qu'ailleurs comme des anachronismes dans un système de santé relevant de l'Etat.

"Pendant des années, conscients du bien-fondé médical de la contraception, la plupart des médecins, pour des raisons qualifiées de morales, en ont empêché la diffusion ou n'ont permis que l'usage des moyens comportant un fort coefficient d'échecs.

"Les moyens vraiment certains, tel la pilule continuent d'être décriés, surtout dans la presse contrôlée, on le soupçonne bien, par des hommes. La planification familiale, médecine préventive par excellence, fait encore figure de parent pauvre dans les hôpitaux catholiques, ajou-

SAIS-TU QUE:

- Au Québec, 120 bébés/année naissent mort-nés. Cause: le tabagisme.
- Au Québec, deux (2) fois plus de femmes que d'hommes consomment des médicaments agissant sur le système nerveux.
- Au Québec, une femme sur deux subira "la grande opération" avant la fin de ses jours.
- La ville de Québec détient le record des électrochocs dans le traitement de la maladie mentale.

POURQUOI???

te le Dr Fortier, n'offrant à peu près jamais ce service ou de façon très incomplète."

Concernant l'avortement, le Dr Fortier croit que l'indifférence des médecins s'applique encore plus fortement qu'en ce qui concerne la contraception. Elle ajoute qu'elle avait prédit que les changements apportés par la nouvelle loi ne modifieraient rien dans les hôpitaux.

"Ignorant la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé qui définit cette dernière comme étant non pas une absence de maladie ou d'infirmité, mais un état de bien-être physique, social et mental, les comités on rendu les raisons d'obtenir un avortement si restrictives qu'elles ne s'appliquent qu'à de rares exceptions et que la majorité des femmes doit subir les conséquences d'une grossesse accidentelle.

"Sauf celles qui ont de l'argent et s'en tirent en allant en Angleterre, au Japon ou aux Etats-Unis. Que ce soit l'avortement que l'on juge immoral et non pas cette discrimination basée sur le statut financier de la patiente me semble inconcevable.

"L'Eglise catholique est pour beaucoup dans cette attitude, cette Eglise qui a toujours méprisé les femmes", ajoute-t-elle à ce sujet.

Elle précise que c'est l'Eglise catholique qui insiste pour poster sur les comités médicaux un aumônier ou la supérieure d'une communauté, en vue d'imposer aux patients une morale que plus souvent qu'autrement ces patients ne partagent pas, "tous les patients et certainement tous les médecins n'étant pas catholiques".

Le Dr Fortier accuse les médecins enfin de s'être trop longtemps et bêtement laissés dicter une attitude contraire à une bonne médecine et elle les conjure de cesser de s'aplatir devant la soeur supérieure ou l'aumônier.

COMMENTAIRES NOTES

L'HÔPITAL FLEURY FAIT ÉCOLE DANS LE DOMAINE DE L'ACCOUCHEMENT CONSCIENT

par Marie Laurier

Une expérience novatrice se vit présentement au Service de maternité de l'hôpital général Fleury, dans le nord-est de la métropole.

Depuis le mois de juin, la naissance d'un enfant est devenu un événement personnalisé et humanisé en ce sens qu'il est partagé par toute la famille.

Ainsi, tout est mis en oeuvre pour qu'un accouchement se déroule dans une ambiance chaleureuse et sécuritaire depuis la formation du personnel infirmier et médical jusqu'à l'éducation du couple avant, pendant et après la naissance. La co-habitation de la mère et de son bébé est fortement encouragée et le père n'est plus soumis à la rigidité des heures de visite au cours de la journée. Il peut être présent auprès du bébé et de la mère de 9h30 à 20h30 et les frères et soeurs du nouveau-né ont la possibilité de faire sa connaissance tous les jours de 18h à 19 heures.

Cette formule est aussi destinée à neutraliser la nouvelle mode qui préconise un retour à l'accouchement à domicile ou "dans un décor qui lui ressemble", une situation qui peut provoquer de sérieuses complications. C'est du moins l'opinion des spécialistes qui ont expliqué hier en conférence de presse la pertinence de l'approche qu'ils favorisent, soit celle de l'assurance de la qualité des soins en milieu hospitalier, particulièrement auprès des parturientes. Le Dr Florent Breton, directeur des services professionnels et ses collaborateurs de l'hôpital Fleury ont senti le besoin de renseigner le public sur ce programme inédit, en raison de son succès: quelque 200 mères en ont bénéficié depuis trois mois, faisant ainsi la preuve de son excellence.

Pour les docteurs Reynald Dutil et Robert Villeneuve, "nous n'avons pas les moyens de nous payer des maternités en dehors du milieu hospitalier. Bien que 95% des accouchements soient normaux, il faut cependant se préoccuper de toute situation imprévisible ou impondérable. Seul le cadre d'un hôpital offre toutes ces garanties", précisent-ils.

STÉRILISATION FÉMININE ET MASCULINE AU QUÉBEC DE 1971 A 1976

Nombre d'actes	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Ligature de trompes	5 109	12 233	21 586	26 073	25 888	24 237
Vasectomie	6 527	15 329	8 647	8 305	8 157	7 771

Sources: RAMQ, Service de la recherche et des statistiques, 1978

NOMBRE DE SYSMOTHÉRAPIES (ÉLECTROCHOCS) ADMINISTRÉS EN 1976, SELON LE SEXE ET L'ÂGE DES PATIENTS

Age	Hommes	Femmes
25 - 29	922 - 39.6%	1 409 - 60.4%
30 - 34	599 - 29.0%	1 469 - 71.0%
35 - 39	581 - 30.2%	1 340 - 69.8%
40 - 44	645 - 31.5%	1 400 - 68.5%
45 - 49	610 - 33.2%	1 227 - 66.8%
50 - 54	561 - 31.4%	1 226 - 68.6%
Total (tous les âges)	6763 - 36.1%	11,950 - 63.8%

Source: Bulletin du Conseil du Statut de la femme

TAUX D'INTERVENTION AU MOMENT D'ACCOUCHEMENTS POUR 1 000 PATIENTES DE 1971 A 1975

	1971	1972	1973	1974	1975
Opérations destinées à déclencher le travail ou faciliter l'accouchement	538,6	557,5	582,3	616,6	638,8
Rupture artificielle de membres	25,6	23,3	30,2	25,4	24,1
Accouchement avec forceps à la vulve sans épisiotomie	10,3	8,7	7,6	7,0	5,7
Accouchement avec forceps à la vulve avec épisiotomie	43,1	41,8	41,1	44,4	44,1
Accouchement avec forceps bas sans épisiotomie	41,0	32,1	26,9	19,8	15,7
Accouchement avec forceps bas avec épisiotomie	121,9	122,5	126,1	126,3	131,7
Accouchement avec forceps moyen	24,1	20,3	24,1	20,8	22,8
Accouchement avec forceps haut	0,7	0,6	0,6	0,4	0,6
Épisiotomie	270,3	307,0	324,3	371,6	393,2

Source: MAS, Fichier AH-101, 1978.

L'hôpital Fleury veut faire école dans le domaine de l'accouchement conscient et de tout ce qui l'entoure.

Le directeur général, M. Lucien Hervieux, ne craint pas d'affirmer que "l'obstétrique a toujours été un des fleurons de Fleury". "Nous avons toujours assuré des soins de première qualité au point de vue médical, renchérit le Dr Breton, et depuis quelques mois nous vivons avec les parturientes une nouvelle expérience qui nous a permis d'ajouter à la qualité humaine de ces soins."

Pour les praticiens de l'obstétrique attachés au Centre hospitalier, la préparation à la naissance est devenue l'éducation de la femme et du couple dès le début de la grossesse. Au cours du premier trimestre de gestation, le couple est invité à s'inscrire à des cours prénatals dispensés gratuitement par les organismes de santé communautaire. Selon les spécialistes, l'éducation psychoprophylactique qu'acquièrent les futurs parents diminue le seuil d'anxiété, démystifie et dédramatise l'accouchement. "La participation du père, le support moral et physique qu'il apporte à son épouse dans les différentes phases de l'enfantement, nous apparaît ainsi souhaitable et désiré lors de tout accouchement", disent-ils.

Commentant les avantages de la co-habitation mère-père enfant, le Dr Breton a souligné qu'elle s'inscrit dans "le prolongement logique de cette nouvelle philosophie des soins obstétricaux". Et l'hôpital Fleury de par sa vocation et sa taille — 252 lits et une moyenne de 80 accouchements par mois — apparaît comme le prototype de l'ensemble des hôpitaux du Québec.

"Notre expérience nous incite à croire qu'il est possible d'établir dans tous les hôpitaux de soins généraux un service d'obstétrique où l'accueil de l'enfant nouveau-né par sa mère qui le met au monde et par son père qui est à ses côtés, y trouve toute son expression et sa chaleur affective", de conclure le Dr Breton.

Les futurs parents qui désirent se renseigner davantage, peuvent communiquer avec leur médecin, l'infirmier-chef de la salle d'accouchement, de la pouponnière ou du service de maternité en appelant à 381-9311, poste 242, 264 ou 262.

Source: Le Devoir

COMMENTAIRES NOTES

• DOCUMENT

LA VIOLENCE DANS LA PRATIQUE MÉDICALE À L'ENDROIT DES FEMMES

AMORCE DE RÉFLEXION EN VUE DU CONGRÈS DE LA FFG

par le Conseil régional de Québec

Présidente: Beverly Lopez
Vice-présidente: Hélène Buteau
Vice-présidente: Diane Demers
Vice-présidente: Louiselle Couture
Secrétaire: Michèle Guay
Assistante-secrétaire: Marcelle Simard
Trésorière: Lise Douville
Conseillère: Françoise Stanton
Conseillère: Janine Arseneault
Conseillère: Denise Rochon

La Politique d'ensemble sur la condition féminine, publiée par le Conseil du Statut de la Femme, consacre un chapitre à l'état de la santé mentale et physique de la femme. De sérieuses questions sont soulevées dans ce chapitre; notamment, celles concernant les "maladies" (ou problèmes) plus fréquents chez la femme: les critères de santé mentale et physique chez les praticiens de la santé, les traitements utilisés le plus fréquemment, le manque d'information qu'on donne à la personne qui reçoit un traitement; enfin, le sexisme et la déshumanisation qui prévalent dans la pratique des services de santé.

Intéressées à la manière dont nos habitudes de vie et les services de santé affectent nos vies;

Conscientes de l'urgence de développer chez la femme une "préoccupation par rapport à sa santé" et

un esprit critique par rapport aux services de santé qui lui sont offerts;

Conscientes que, pour nous prendre en charge en matière de santé, il faut que nous soyons bien informées;

Sensibilisées, enfin, au fait que la pratique d'une médecine préventive non-sexiste, serait de mise dans notre société;

Nous avons décidé, le Conseil régional de la Fédération des femmes du Québec, d'organiser avec l'AFE-AS, le RAIF, le YWCA, la Corporation des infirmiers et infirmières de Québec (Rive-Nord), le Syndicat des infirmiers et infirmières et le Comité sur la condition féminine du

Parti québécois, le 8 mars, la Journée internationale de la femme, sur le thème: "La femme et la santé".

LA VIOLENCE: ESSAI DE DÉFINITION

"Abus de la force". **Faire violence:** agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.

Se faire violence: s'imposer une attitude contraire à celle qu'on aurait spontanément.

La violence: force brutale pour soumettre quelqu'un.

* Dictionnaire Robert

Extraits de *Némésis médicale* par Ivan Illich - Editions du Seuil

— La médicalisation de la vie est malsaine pour trois raisons: au-delà d'un certain niveau, l'intervention technique sur l'organisme ôte au patient les caractéristiques du vivant qu'on désigne communément par le mot de "santé"; l'organisation nécessaire pour soutenir cette intervention devient le masque sanitaire d'une société destructrice; et finalement, la prise en charge de l'individu par l'appareil bio-médical du système industriel ôte au citoyen tout pouvoir de maîtriser politiquement ce système. La médecine devient un atelier de réparation et d'entretien destiné à maintenir en état de fonctionnement l'homme usé par une production inhumaine.

Ivan Illich,
Némésis Médicale,
Seuil p. 10

— Il s'agit de convaincre les médecins, mais avant tout leurs clients, qu'au-delà d'un certain niveau d'effort, la somme des actes préventifs, diagnostiques et thérapeutiques, ayant pour cibles les maladies spécifiques d'une population, d'un groupe d'âge ou d'individus, abaisse nécessairement le niveau global de santé de toute la société, en réduisant ce qui précisément constitue la santé de chaque individu: **son autonomie personnelle**.

Ibid, p. 17

— Il s'agit de susciter, dans un peuple de consommateurs de santé, la prise de conscience que seul le profane a la compétence et le pouvoir nécessaires pour renverser une prérité sanitaire qui impose une médecine morbide. Il s'agit de démontrer que seule l'action politique et juridique peut maîtriser ce fléau contagieux qu'est l'invasion médicale, qu'elle se manifeste sous la forme d'une dépendance personnelle ou d'une médicalisation de la société.

Ibid, p. 17

— **A remarquer:** la violence extérieure qui s'exerce contre la personne, à son insu, soit par intimidation, ou force physique. Il y a ici deux forces inégales qui s'affrontent. Il y a aussi la violence qu'on se fait, pour contraindre ou orienter, nos pulsions, nos sentiments. Cette violence interne vise souvent à faciliter l'intégration de la personne dans la structure sociale. Le conditionnement, l'imitation etc, jouent en faveur des "comportements socialement acceptables parce que perçus comme désirables".

LA VIOLENCE MÉDICALE

On qualifie de violence médicale l'acte imposé à quelqu'un, par des agents de la santé, qui, sous prétexte d'un "savoir scientifique hautement développée, seraient seuls juges de ce qui est normal/anormal, sain ou pathologique, convenable ou pas. En s'appropriant la capacité décisionnelle en matière de santé, ils enlèvent à la personne toute possibilité de bien comprendre et de décider des soins qu'elle croit lui convenir.

LES MANIFESTATIONS DE CETTE VIOLENCE

- dépendance envers les services de santé
 - médicalisation de la société
- Le chapitre II (**Egalité et Indépendance**), nous a permis de constater que

- (a) la femme a la plus longue espérance de vie (environ 75 ans),
- (b) c'est elle la plus grande consommatrice des services de santé.

Ce chapitre indique aussi les services les plus utilisés, ceux en voie d'augmentation et les critères de santé appliqués à la femme. Les services de santé les plus utilisés sont, de toute évidence, les services gynécologiques: examen gynécologique, cytologique, de grossesse, accouchement, hystérectomies... etc. Ces services entraînent souvent (pour des femmes de 15 ans et plus, **Egalité et indépendance**, p. 111).

— des examens gynécologiques rapides, impersonnels, sans renseignements spécifiques de la fréquence souhaitée, pour ces examens et l'absence de l'examen des seins;

— prescription des méthodes contraceptives sans suivi, et souvent sans indication des effets secondaires;

— des soins dépersonnalisés lors de l'accouchement;

— sur-utilisation de l'anesthésie

pour des accouchements qui, majoritairement, sont normaux;

— sur-utilisation des césariennes, même si le nombre des grossesses normales a augmenté;

— peu ou pas d'encouragement pour l'allaitement naturel;

— des salles d'accouchement (ainsi que la position privilégiée pour l'accouchement — couchée, les jambes sur les étriers — non adéquates, avec restrictions sur la personne qui pourrait assister à l'accouchement.

— etc... etc... etc...

Parmi les interventions chirurgicales en voie d'augmentation il y a:

— la ligature de trompes (p. 89

Egalité et Indépendance

- les hystérectomies (p. 110, E.
- les césariennes (P. 95 E. et I.)

Le ministère des Affaires sociales a déjà remarqué la corrélation directe entre le prix payé pour un acte médical et son utilisation (type d'examen, intervention chirurgicale, etc.). Nous avons déjà entendu parler de la concertation subtile qui existe entre les entreprises pharmaceutiques et les médicaments prescrits par les médecins. Il y a d'autre part une augmentation des services de consultation (consultation d'orientation, de dépression, stress, anxiété) enregistrés chez le médecin généraliste; augmentation dans la consommation des tranquillisants, et autres produits pharmaceutiques; et concernant la morbidité, augmentation du cancer du poumon. (p. 107 E. et I.)

Le chapitre II nous fait part des critères de la santé mentale qui s'appliquent pour l'homme et pour la femme. Selon ces critères ("L'agressivité, l'indépendance et l'objectivité seraient des attributs souhaitables pour les hommes tandis que la gentillesse, la coquetterie, la passivité et le besoin de sécurité seraient valables pour la femme" p. 119 E et I.), une femme en santé n'est pas un adulte.

LA SUR-UTILISATION DES SERVICES

Comment expliquer que, devant une espérance de vie de 10 ans de plus que l'homme, ce soit la femme qui a recouru le plus souvent aux services de santé? Est-ce le fait physiologique? où est-ce le résultat des rôles et attentes que la société lui impose? Plusieurs modèles théoriques d'interprétation sont considérés par Constance A. Nathanson dans **Illness and the feminine role: a theoretical**

review. Ces modèles d'interprétation s'appliquent au comportement qu'une personne affiche (devant la maladie) et non pas à l'état de santé de la personne (être malade ou pas). Voici les trois modèles qui visent à rendre compte des différences entre les sexes (homme-femme) par rapport à la maladie:

1) les femmes se déclarent plus souvent malades que les hommes car pour une femme se plaindre de malaises est plus socialement acceptable que pour un homme.

2) le "rôle de malade" est plus compatible avec les autres rôles assignés aux femmes;

3) les rôles sociaux assignés aux femmes sont moins satisfaisants que ceux qui sont assignés aux hommes; les femmes seraient donc **effectivement** plus souvent malades.

Les résultats des recherches semblent démontrer que la deuxième hypothèse serait la plus plausible:

"Une conséquence de la deuxième hypothèse est que la femme qui remplit un grand nombre de rôles sociaux sera peu portée à **choisir** celui de "malade". Deux constatations appuient cette affirmation: les mères d'enfants d'âge pré-scolaire ont un faible comportement de "malades" et les femmes sur le marché du travail se disent moins souvent malades que les femmes au foyer.

Rivkin rapporte aussi que les femmes mariées se disent moins souvent malades que les célibataires, les veuves ou les divorcées. Elle voit dans cela la preuve de la plus grande exigence du rôle de femme mariée."

Le texte affirme par la suite, que les femmes qui ont beaucoup d'obligations (travail, enfants) auront tendance à utiliser davantage les services de santé, au lieu de se soigner elles-mêmes. Par contre, ce sont les femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur qui sont plus souvent malades, sans conclure pour autant qu'elles utilisent davantage les services de santé.

Ces quelques considérations semblent dire les personnes qui utilisent les plus souvent les services de santé, ne le font pas nécessairement parce que c'est acceptable et conforme avec l'image que la société se fait de la femme, ou parce que la femme est insatisfaite du rôle qu'elle joue, soit à la maison où au travail. Les recherches ne sont pas cependant concluantes, elles ne nous permettent pas de savoir ou d'affirmer **pourquoi** la femme est la plus

grande consommatrice de services de santé, (laissant de côté les services indispensables qui se rapportent au fonctionnement physiologique).

L'étiologie de l'utilisation des services de santé pourrait aider à combattre la violence médicale qui sévit dans notre société. Nous pouvons toutefois constater, par des nombreuses recherches qui se sont faites sur le sujet, que:

— le recours continu aux services d'une médecine curative entraîne une perte de confiance en soi, et une dépendance croissante envers les services "spécialisés".

— l'ignorance en matière de santé accentue notre dépendance envers le jugement du spécialiste. Démunies devant la technologie médicale, nous sommes forcées d'accepter **aveuglément** les traitements qu'on nous propose. Ignorantes, nous sommes à la merci du plus connaissant.

— les soins de santé qui semblent être les plus acceptables pour les professionnels de la santé, ne le sont pas toujours pour nous. Il faut être en mesure d'évaluer ce qu'on nous propose;

— l'effet de la médecine curative dans le traitement des patients en phase terminale, pour des patients d'âge avancé, pour des accidentés qui sont parfois décérébrés, laisse à désirer. Le combat contre la douleur, la souffrance et la mort a été tellement féroce, qu'aujourd'hui on organise des séances de "comment mourir humainement". Douleur, souffrance et mort sont des mots tabous dans notre société.

Comme dit Illich: L'analyse des tendances de la morbidité montre que l'environnement général (notion qui inclut le mode de vie) est le **premier** déterminant de l'état de santé global de toutes population. Ce sont l'alimentation, les conditions de logement et de travail, la cohésion du tissu social et les mécanismes culturels permettant de stabiliser la population, qui jouent le rôle décisif dans la détermination de l'état de santé des adultes et de l'âge auquel ils ont tendance à mourir. **Némésis Médical**, p. 24.

REMARQUES

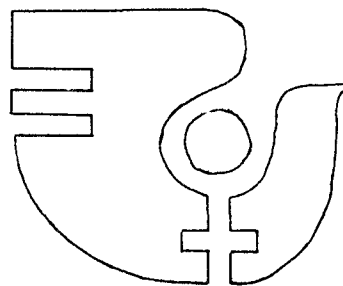
Ces quelques considérations sur la violence médicale sont provisoires, mais nous permettent de voir le type de réflexion qui a été amorcé ici à Québec. Nous attendons le résultat d'un questionnaire sur la femme et sa santé, qui a été distribué lors de la Journée internationale de la fem-

me. L'analyse du questionnaire sera prêt à la fin d'avril. Nos réunions avec des personnes-ressources qui travaillent sur le dossier de la santé se poursuivent. Nous sommes aussi en contact avec des personnes qui oeuvrent dans le milieu de santé mentale. **Pour le mois de mai nous aurons sans doute, d'autres recommandations, et cette fois, probablement plus précises.** Celles qui ont déjà lu *Egalité et Indépendance*, chapitre II, ont sans doute remarqué que nous avons touché au recommandations suivantes: 2-4; 2-15; 2-16; 2-17; 2-18; 2-22; 2-23; 2-26; 2-30; 2-35; 2-36; 2-43; 2-46; 2-48; 2-49; et 2-52.

NOS LECTURES

Egalité et Indépendance chapitre II; **Némésis Médicale**, Ivan Illich; **Illness and the Feminine role: a theoretical review** par Constance A. Nathanson; **Women and Mental Health: A review of Feminis Change Efforts** par Jeanne Mareck and Kiane Kravetz, psychiatry, vol 10, Nov. 1977, no 4; **Feminist Psychotherapy** by the Feminist Counseling Collective, Social Policy, Sept. oct. 1975; **Sex-Role Stereotypes and Clinical Judgments of Mental Health**; Inge K. Broverman, Donald M. Broverman, Grank E. Clarkson, Journal of Counselling and Clinical Psychology, 1970, vol 34, no 1, 1-7; **Theory and practice in feminist therapy** PAR Susan Amelia Thmas, Social Work, nov. 1977.

MA SANTÉ
JE M'EN
OCCUPE !



L'envergure de cette action nécessite une grande solidarité entre les associations féministes, pour l'organiser et la réaliser. Il m'apparaît que, seulement dans un esprit de collaboration, nous pourrions réaliser nos objectifs et toucher un grand nombre des femmes.

• RECOMMANDATIONS

CONSEIL RÉGIONAL DE QUÉBEC

RECOMMANDATIONS

A la lumière de ces quelques considérations, nous comptons formuler des recommandations qui s'orientent **dans le sens qui suit**:

I – OBJECTIF

Développer l'autonomie de la femme en matière de santé, et la capacité critique envers les services de santé.

● Destinataires:

ministère des Affaires sociales et
ministère de l'Éducation

Recommandation

Des efforts concertés par les deux ministères doit voir à la mise en application des cours de sexualité (planning, contraception, grossesse, interruption de grossesse, accouchement) dans les écoles. Animation sur la prévention (santé préventive) dans les CLSC, et peut-être même dans les Commissions scolaires – éducation des adultes.

● Destinataires:

Associations féminines

Recommandation

Afin de contribuer à cet effort de conscientisation, les groupes des femmes, dont la FFQ, doivent prévoir une stratégie d'action, afin que leur pouvoir de pression encourage l'animation et la formation des femmes à la prévention (Insertion dans des instances décisionnelles).

II – OBJECTIF

Sensibiliser les professionnels de la santé à la désexisation des attitudes, afin qu'ils puissent offrir un service adéquat aux besoins des femmes.

● Destinataires:

ministère des Affaires sociales,
ministère de l'Éducation,
Universités.

Recommandation

Une vaste campagne de sexisation des attitudes doit accompagner l'im-

plantation des manuels scolaires non-sexistes, afin que l'éducation qu'on offre à notre jeunesse soit ouverte à la réalisation des femmes et des hommes. Cette campagne de désexisation des attitudes doit être entreprise auprès des étudiants orientés vers les services de santé, ainsi qu'auprès des professionnels de la santé.

● Destinataires:

Associations féminines,
dont la FFQ

Recommandations

– La rédaction d'un répertoire des services de santé conscientisés à la condition de la femme devrait être entrepris au niveau de chaque région, en attendant que les préjugés sexistes qui caractérisent la pratique des services de santé, soient éliminés.

– La promotion des centres d'auto-santé (centres de renseignements sur la santé, par des femmes et pour des femmes) avec des professionnels tels: médecin-femme, infirmière-femme) et leur implantation devrait être considérée. Ces centres d'échange, d'information et d'examen médicaux sécurisant, encourageant et finalement préparent la femme à une meilleure hygiène de vie, ils développent une attitude plus critique des services de santé qu'elle pourrait nécessiter.

DONC EN RÉSUMÉ:

Contre la
violence médicale:

Hygiène de vie:

- La formation et l'information
- La prise en charge de notre santé
- Développement d'une attitude critique envers les services offerts.

Services de santé:

- Le choix privilégié des professionnels féminines, ou conscientisé à la condition féminine
- La participation aux cliniques d'auto-santé.

Stratégie:

- Insertion dans des milieux décisionnels
- Pression continue pour enlever des stéréotypes.

CONSEIL RÉGIONAL DE THETFORD- MINES

A l'intention des participantes au congrès de la FFQ.

– Que la Fédération des Femmes du Québec dénonce la mode de l'accouchement à domicile:

- en raison des risques élevés que comporte une telle pratique et pour la mère et pour l'enfant;
- parce que ce retour en arrière n'encourage pas les centres hospitaliers et les équipes médicales à humaniser les soins en maternité.

– Que la Fédération des Femmes du Québec fasse des représentations auprès du ministère des Affaires sociales et de l'Association des Hôpitaux de la Province de Québec afin de faire reconnaître le droit des femmes de choisir leur mode d'accouchement, avec ou sans anesthésie;

– Que le ministère des Affaires sociales en collaboration avec les CRSSS assurent la présence d'anesthésistes en obstétrique afin que soit respectée la liberté des femmes;

– Que le ministère des Affaires sociales accélère la création du réseau de services en planification des naissances, assurant le droit des femmes d'interrompre volontairement une grossesse dans de saines conditions d'hygiène garantissant la protection de leur santé.

RAPPORT DU CSF:

EGALITE ET INDEPENDANCE

2-4

QUE le gouvernement du Québec demande au ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada d'édicter dans la Loi des aliments et drogues un règlement exigeant que tous les contraceptifs comportent dans leur présentation des renseignements sur

- leur composition;
- le taux d'échec;
- les contre-indications;
- les risques pour la santé;
- les effets secondaires;
- la date limite d'utilisation s'il y a lieu;
- le mode d'emploi.

ACCOUCHEMENT

Objectifs

Permettre aux femmes de vivre sainement une maternité librement consentie.

Rejoindre les femmes afin de les seconder dans leur(s) grossesse(s) et leur fournir toutes les informations nécessaires à une prise en charge de leur(s) maternité(s).

Démédicaliser les naissances pour permettre aux femmes de vivre l'accouchement comme un acte naturel et leur redonner le contrôle sur celui-ci.

Fournir aux femmes l'information et l'appui nécessaire pour qu'elles traversent sainement la période post-natale.

Recommandations

2-9

QUE le ministère des Affaires sociales, voie à rendre plus accessibles les cours prénatals offerts par les départements de santé communautaire afin de rejoindre toutes les femmes (même celles qui ont déjà eu un ou plusieurs enfants) quelle que soit leur origine sociale.

Que le département des cours prénatals offerts par les départements de santé communautaire

- soit amélioré afin de présenter une image réaliste de l'accouchement et des conséquences sociales de la naissance plutôt qu'une image idéaliste;

- couvre l'aspect psychologique de la maternité et ne se limite pas uniquement à l'aspect physique. A cette fin le ministère des Affaires sociales devrait évaluer les expériences où une psychologue participe aux cours prénatals afin de vérifier si cette formule doit être retenue;

- soit ajusté afin de ne pas être uniquement axé sur le couple mais tienne compte aussi des femmes seules;

- fournisse une information précise sur les différentes méthodes d'anesthésie à l'accouchement.

2-10

QUE le ministère des Affaires sociales fasse des pressions auprès des institutions pour que les femmes puissent se faire accompagner d'une personne de leur choix aux cours prénatals et à l'accouchement.

2-11

QUE le ministère des Affaires sociales assure, par l'intermédiaire des centres locaux de services communautaires

- des services aux femmes qui ont des problèmes pendant leur grossesse afin de leur assurer l'aide psychologique nécessaire;

- des services à domicile aux femmes qui en ont besoin et qui auront été référées par des infirmières en obstétrique, des médecins ou autres personnes concernées.

2-12

QUE le ministère des Affaires sociales assure dans son réseau des services de consultation aux couples futurs parents et aux futures mères célibataires afin de les seconder en vue d'une meilleure préparation à la venue de l'enfant.

2-13

QUE le ministère des Affaires sociales fournisse l'information nécessaire quant à l'importance des implications de l'allaitement naturel auprès des femmes, des infirmiers, des infirmières et des médecins afin d'en augmenter le taux tout en respectant la décision des femmes.

2-14

QUE le ministère des Affaires sociales assure que les femmes qui dé-

sirent allaiter leur enfant soient secondées dans le milieu hospitalier.

2-15

QUE le ministère de l'Éducation, après une consultation avec le milieu d'enseignement collégial, le milieu universitaire et l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, crée un programme d'études de spécialisation en obstétrique pour les infirmières.

2-16

QUE le ministère des Affaires sociales conclue une entente avec la Corporation professionnelle des médecins pour que soit reconnu à ces infirmières le droit

- de suivre des cas de grossesses normales et de référer leurs patientes à des médecins lorsqu'il y a présence de risques;

- d'effectuer des accouchements en milieu hospitalier;

- de prodiguer les soins et conseils post-natals.

2-17

QUE le ministère des Affaires sociales modifie, à l'intérieur de sa politique de périnatalité, la conception actuelle des services hospitaliers d'obstétrique afin d'en arriver à la création d'un milieu plus humain.

2-21

QUE le ministère des Affaires sociales, dans l'effort déjà entrepris pour réduire le recours de la population aux médicaments, inclue une information concernant l'utilisation des médicaments au cours de la grossesse et à l'accouchement.

2-22

QUE le ministère des Affaires sociales élimine les stéréotypes dans ses publications sur la maternité.

HYGIÈNE ET HABITUDES DE VIE

Objectif

Développer chez les femmes une préoccupation par rapport à leur santé et un esprit critique dans la consommation des produits d'usage externe.

Recommandations

2-23

QUE le ministère des Affaires sociales donne une priorité à la santé des femmes dans son information sur les questions relatives à la santé.

2-24

QUE les Services de protection de l'environnement interdisent la consommation du tabac dans les lieux publics.

2-25

QUE l'Office de la protection du consommateur adopte un règlement interdisant toute publicité sur les régimes amaigrissants tant qu'ils n'ont pas reçu l'approbation de la profession médicale.

INTERVENTIONS CHIRURGICALES

Objectif

Amener les femmes à développer un esprit critique face aux décisions d'intervention chirurgicale.

Recommandations

2-36

QUE le ministère des Affaires sociales par l'intermédiaire des centres locaux de services communautaires informe la population féminine de la nécessité d'être critique et d'exiger des informations avant de subir une intervention chirurgicale.

2-37

QUE le ministère des Affaires sociales demande à la Corporation professionnelle des médecins d'évaluer les indications et les taux par région des pratiques chirurgicales (hystérectomie, césarienne) au Québec (comme cela s'est fait en Saskatchewan).

SANTÉ MENTALE

Objectif

Favoriser l'autonomie des femmes et par là leur équilibre personnel.

Recommandations

2-44

QUE les centres locaux de services communautaires rendent priori-

taires les programmes qui offrent des services pouvant répondre aux besoins des femmes en vue de favoriser leur autonomie.

2-45

QUE le ministère des Affaires sociales subventionne des recherches sur l'utilisation des services médicaux et la consommation des médicaments particulièrement en regard des problèmes spécifiques aux femmes et que, suite à ces recherches, une information leur soit transmise afin de les rendre plus circonspects dans leurs recours aux médicaments.

2-46

QUE le ministère des Affaires sociales

- subventionne des recherches en thérapie féministe;
- stimule et encourage la formation de groupes de femmes à orientation thérapeutique et leur fournisse le soutien technique nécessaire.

2-47

QUE le ministère des Affaires sociales encourage les recherches dont les perspectives seraient de modifier les traitements psychologiques et psychiatriques de façon à éliminer le sentiment de dépendance de la patiente face à un professionnel.

Une approche familiale ou de groupe qui respecterait la perspective féministe serait souhaitable.

2-48

QUE le ministère des Affaires sociales demande à la Corporation professionnelle des médecins, à la Corporation des psychologues et à la Corporation des travailleurs sociaux de collaborer à une évaluation de la formation des psychiatres, des psychologues et des travailleurs sociaux en regard des stéréotypes sexistes et que, suite à cette évaluation, des mécanismes soient prévus afin de sensibiliser ces praticiens à la condition féminine.

2-49

QUE le ministère de l'Éducation fasse pression sur les facultés de médecine des universités afin qu'elles établissent des conditions d'admission de nature à augmenter la représentation des femmes dans les différentes spécialisations de la santé notamment en gynécologie et en psychiatrie.

2-50

QUE le ministère de l'Éducation fasse pression sur les départements de techniques infirmières des cégeps et les facultés de médecine des universités pour que soit développé un esprit de collégialité chez les futurs praticiens et praticiennes de la santé en vue d'une pratique médicale fondée sur une approche multidisciplinaire.

2-51

QUE le ministère des Affaires sociales réalise ou subventionne une recherche sur l'alcoolisme chez les femmes au Québec, portant particulièrement sur ses pauses et sur le développement de thérapies adaptées aux problèmes spécifiques des femmes.

2-52

QUE le ministère des Affaires sociales voie à ce que des services adéquats (y compris l'hébergement temporaire) soient accessibles aux femmes alcooliques.

SOMMAIRE

- Editorial de la Présidente Sheila Finestone.
- Le Bulletin d'avril 1979, le résultat d'une démarche collective par Lise Chevrier-Doucet.
- Les aspects culturels de la violence, par Rosemary Brown.

- **ATELIER I: LA VIOLENCE A L'ENDROIT DES FEMMES DANS NOTRE SOCIETE**
 - Sujets de réflexion
 - Documents
 - Les causes de la violence, du conseil régional de Montréal.
 - La violence en milieu scolaire, du conseil régional du Saguenay-Lac Saint-Jean.
 - La violence à l'endroit des femmes et la santé mentale, du conseil régional du Saguenay-Lac Saint-Jean.
 - Recommandations
 - Thèmes possibles de discussion.
 - Conseil régional de Thetford Mines.
 - Rapport du CSF: EGALITE ou INDEPENDANCE.

- **ATELIER II: LA VIOLENCE PHYSIQUE**
 - Introduction: Le phénomène de l'agression.
 - Atelier IIA: LE VIOL ET L'AGRESSION
 - Sujets de réflexion.
 - Document: "Elles aiment toutes ça...", de Mariella Righini.
 - Recommandations du C.A. de la FFQ.
 - Atelier IIB: LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE
 - Sujets de réflexion.
 - Documents:
 - Les femmes battues et maltraitées, par Marthe Asselin-Vaillancourt.
 - Conseil régional de Thetford Mines.
 - Recommandations pour les ateliers IIA et B.
 - Conseil régional de Thetford Mines.
 - Rapport du CSF: EGALITE et INDEPENDANCE

- **ATELIER III: LA VIOLENCE DANS LA PRATIQUE MEDICALE A L'ENDROIT DES FEMMES.**
 - Sujets de réflexion.
 - Document: La violence dans la pratique médicale à l'endroit des femmes, par le conseil régional de Québec.
 - Recommandations:
 - Conseil régional de Québec.
 - Rapport du CSF: EGALITE et INDEPENDANCE.

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: responsable: Lise Chevrier-Doucet; rédactrices: Christiane Barave, Monique Roy, en collaboration avec la coordonnatrice de la F.F.Q.: Nicole Boily.

Secrétariat: Raymonde Beauchamp et Lise Quevillon. Centre de renseignements et de documentation: Marguerite Syrie.

Le Bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

La reproduction des textes publiés dans le Bulletin est autorisée avec l'identification de la source.

Les membres en règle de la F.F.Q. reçoivent le Bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le Bulletin peuvent s'abonner.

abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00

abonnement de soutien

Nom:

Adresse:

Versements par chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le bulletin de la F.F.Q.

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal H2L 4E4

Tél.: 514-844-7049 ou 514-844-6898